Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers / Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged / Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing / Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- [x] Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- [ ] Only edition available / Seule édition disponible
- [x] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- [ ] Coloured pages / Pages de couleur
- [ ] Pages damaged / Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached / Pages détachées
- [x] Showthrough / Transparence
- [x] Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

- [x] Additional comments / Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Ce journal paraît Semi-Hebdomadairement, le MARDI et le VENDREDI.

Mélanges Religieux,

Lettres, Avis, Correspondances etc., a l'adresse du Redacteur.

POLITIQUES, COMMERCIAUX, LITTERAIRES ET DE NOUVELLES.

VOL. XV. MONTREAL, MARDI 13 JANVIER 1852. No. 30.

LETTRE PASTORALE.

DE

MGR. L'EVEQUE DE MONTREAL,

POUR LA FIN DE L'ANNEE 1851.

IGNACE BOURGET, par la miséricorde de Dieu et la grâce du St. Siége Apostolique, Evêque de Montréal, etc., etc., etc.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en N. S. J. C.

Cette lettre, N. T. C. F., est pour épancher notre cœur paternel dans le sein de notre grande famille, et vous faire, fils bien aimés, les souhaits de la nouvelle année. Elle vous porte la parole et la bénédiction de votre premier Pasteur, dans ce jour qui réveille nécessairement les plus douces sympathies. Que de choses couleraient de notre plume, si nous laissions notre cœur à toutes ses émotions ! Mais Nous comprenons que ce moment d'épanchement affectueux doit être court.

L'année 1851 s'est,comme toutes les autres, évanouie comme une ombre fugitive et dissipée comme une fumée légère. Pleurons,si nous avons eu le malheur de la passer dans le péché ; car ce serait encore une année de perdue. Aujourd'hui nous sommes plus près, d'une année, de notre éternité. Réjouissons-nous, car notre rédemption approche, si nous nous sommes sérieusement préparés à entrer dans les années éternelles. Pendant l'année qui vient de s'écouler, nous avons reçu une infinité de grâces ; remercions-en le Père des lumières, de qui vient tout don parfait. La mort nous a enlevé beaucoup de nos frères. Prions pour eux, et entendons les nous dire : *L'an dernier ce fut notre tour, cette année ce sera le vôtre.* Puisse ce cri lugubre qui s'échappe de toutes les tombes, nous faire sentir jusqu'au fond de l'âme qu'il est temps de nous réveiller de notre léthargique indifférence pour notre salut.

Cette terre est un lieu d'exil ennuyant: ne nous y attachons donc pas. Ce monde n'est qu'une figure qui passe : laissons-le donc passer avec tous ses faux biens. Cette vie est une vallée de larmes : ne nous livrons donc pas à ses vaines joies. Déjà nous avons un pied dans la fosse ; n'allons donc pas de l'autre danser et sauter comme des insensés. Le temps passé a été bien mauvais : rachetons-le donc par de bonnes œuvres, qui peuvent seules assurer notre vocation et notre élection à la vie éternelle.

Et puisque nous sommes ici en famille, Nous vous dirons, N. T. C. F., tout ce que nous inspire l'affection paternelle que Nous vous portons à tous. Oui : Nous vous dirons nos joies et nos douleurs ; nos espérances et nos craintes. Depuis quelques années, la Société de Tempérance nous comble de joie, parce qu'elle fait votre bonheur, en vous procurant l'abondance de tous les biens spirituels et temporels. Les fruits de vie, qu'elle produit, sont si délicieux, que vous avez presque tous voulu vous en nourrir, en vous engageant à ne jamais prendre aucune boisson enivrante. Ils sont heureux ceux qui parmi vous sont demeurés fidèles à une promesse si solennelle. Et, grâce à la bonté de Dieu, c'est le très grand nombre. Ils sont heureux aussi ceux qui, après avoir commis d'horribles crimes d'intempérance, se sont enrôlés dans cette société bienfaisante, et y sont morts pénétrés de repentir et pleins d'espérance. Oh! oui : N. T. C. F., heureuses, mille fois heureuses les lèvres qui, ayant baisé une fois l'Image sacrée du Dieu abreuvé de fiel et de vinaigre, n'ont plus jamais voulu se tremper dans ces liqueurs empoisonnées qui si souvent répandirent la désolation et la mort dans notre chère patrie !

A une joie si pure succède aujourd'hui une douleur bien amère. Car il nous revient de toutes parts que l'homme ennemi de tous biens, sème l'ivraie dans le champ du père de famille, et tend ses piéges sous les pas des hommes faibles ou imprudents. Nous n'en sommes pas surpris, car Nous savons que l'Enfer s'arme de toute sa rage, afin de détruire les œuvres descendues du Ciel, pour le salut des âmes. Un grand combat, N. T. C. F., s'engage entre l'Ivrognerie et la Tempérance. C'est un moment de crise : c'est une question de vie ou de mort. Il s'agit de décider si la Tempérance continuera à régner sur cette terre, pour le bonheur de ses habitants, jusqu'au dernier jour où elle remontera au Ciel avec les âmes qu'elle aura sauvées; ou si l'ivrognerie reprendra son empire, pour remplir de deuil ce pays aujourd'hui si heureux, et redescendre au fond des Enfers, avec des milliers d'âmes qu'elle aura dégradées, et comme abruties.

A la vue d'un danger que tous les gens sages regardent comme imminent, il est clair que le Pasteur doit jeter le cri d'alarme. C'est ce que Nous faisons en ce jour qui commence la nouvelle année. Car vous le savez, N. T. C. F., c'est ordinairement, à pareille époque, que la tentation de manquer à son engagement à la Tempérance est plus violente, et voilà pourquoi Nous montons aujourd'hui dans toutes les chaires de ce Diocèse, au moyen de cette Lettre, pour vous dire avec tout l'accent de la plus intime conviction : *N'avez-vous pas reçu, comme un don du Ciel, l'ineffable Tempérance, à laquelle vous appartenez? Cette admirable société n'a t-elle pas fait votre bonheur, depuis que vous en êtes membres? Eh ! bien, N. T. C. F., l'Enfer rassemble aujourd'hui ses bataillons, pour la détruire, s'il le peut, de fond en comble. Si elle tombe, hélas ! que de maux vont venir fondre sur notre pays! des maux, hélas! cent fois plus grands que ceux dont nous a délivrés la Sainte Tempérance. Souffrirez-vous que le drapeau victorieux de notre Société, qui flotte majestueusement sur tous nos dômes soit ignominieusement abattu? Permettrez vous qu'à sa place on hisse, tout autour de vos paisibles et dévotes Eglises, des enseignes, qui sont des pavillons de bien triste mémoire? Que diraient les ennemis de la Tempérance? Ils diraient : Nous le disions bien que ça ne tiendrait pas.*

Mais il ne tient qu'à vous, N. T. C. F., de les faire mentir cette fois, comme par le passé, ces ennemis acharnés de la Tempérance. La conservation de cette bienveillante société sera le fruit de votre bonne volonté, comme le fut son établissement. Oui : le bras tout-puissant qui l'éleva, la soutiendra, en dépit des vains efforts de l'Enfer et de ses suppots, dès que vous vous montrerez fermes et généreux. Et en effet, lorsque vous prîtes en masse l'engagement de la *Tempérance*, il y avait des auberges dans toutes les rues de nos cités, et sur toutes les routes de nos campagnes. Cependant elles ne purent vous empêcher d'embrasser une société qui vous offrait tant de biens; et elles tombèrent d'inanition. Si donc elles cherchent à se relever, ce ne sera que pour retomber plus lourdement, si vous tenez à votre engagement.

Et que s'en suivra-t-il, N. T. C. F. ? Il s'en suivra que ceux qui spéculent sur votre faiblesse et infidélité seront trompés dans leurs calculs. Ils seront ruinés, ces hommes qui entreprennent encore de ruiner nos bonnes et heureuses familles canadiennes; qui voudraient encore se rassasier du sang de la veuve et de l'orphelin ; qui auraient encore le triste courage de s'engraisser de la substance de femmes vertueuses et d'enfants innocents. Loin de vous ces pestes de la Société ! Trop long-temps elles firent votre malheur ! Voyons ensemble les moyens que nous pourrions prendre pour que de mauvaises auberges ne puissent ruiner la Tempérance. Nous les réduisons à trois : l'union, la prière et l'aumône.

Le premier moyen, pour soutenir la *Tempérance*, est l'union de tous ses membres. Or, cette union, N. T. C. F., qui fait la force de toute société, nous est nécessaire plus que jamais, parceque le danger est plus grand. Et si elle existe, cette sainte union, la cause de la *Tempérance* est gagnée. Ainsi, par exemple, qu'il y ait bonne entente entre vous tous, pour ne pas mettre le pied dans les auberges, pour n'avoir point de boissons fortes à vos noces et repas de famille, pour ne vous retirer, quand vous êtes en voyage, que dans de vraies maisons de tempérance ; et la victoire est certaine.

Pareillement, que l'on s'entende bien partout, pour qu'aucune *Licence* ne soit donnée sans nécessité, ou à des hommes incapables de tenir le bon ordre ; et toutes les paroisses sont sauvées. Car vous connaissez les maux horribles que cause une seule auberge mal reglée. Vous avez souvent à en gémir, vous surtout, bons pères et bonnes mères, qui voyez des aubergistes vous arracher vos enfants les Dimanches et Fêtes, pour les cacher et les faire jouer, s'enivrer, se battre à la honte de vos respectables familles, et au grand scandale de la paroisse. N'est-ce pas ce qui se voyait et se voit encore journellement dans tous les lieux où ces mauvaises maisons sont encouragées? Et n'est-ce pas ce qui se verra partout, si ces maisons de démoralisation ressuscitent !

Et en effet, que ne peut-on pas attendre de gens qui courent après les voyageurs, pour les arrêter et les faire boire, qui estiment si peu les âmes, que, pour quelques viles pièces d'argent, ils ne craignent pas de les vendre au démon? Sous prétexte de ne pas perdre leurs pratiques, ne les voit-on pas en toute occasion enivrer le monde, vendre les saints jours de dimanche et de fête, attirer les jeunes gens, sachant bien que l'argent qu'ils reçoivent d'eux est un argent volé à leurs parents? souffrir chez eux les paroles les plus obscènes, les blasphèmes les plus exécrables, les chansons les plus impudiques? Grand Dieu! Quelle conscience que celle de ces aubergistes qui à tout instant du jour et de la nuit souffrent tant de scandales, pour avoir des pratiques! Quelle profession dangereuse que celle où l'on n'est moralement pas capable de gagner sa vie sans être l'occasion prochaine de la perte des âmes! O âmes précieuses, vous valez pourtant tout le sang de J. C.!

Le second moyen que Dieu nous donne pour garder la *Tempérance*, c'est la prière fervente. Or par prière il faut entendre tout exercice de piété et de religion. Voici à ce sujet quelques pratiques faciles, mais souverainement efficaces, que Nous vous recommandons de garder.

1°. Dites, chaque jour, votre *Pater* et *Ave* de la *Tempérance*, avec cette touchante invocation : *Jésus abreuvé de fiel et de vinaigre, ayez pitié de nous.* Vous gagnerez par là 300 jours d'indulgences, qui vous aideront à vous acquitter envers la divine justice, pour tous les excès passés, et vous donneront un moyen de soulager les âmes du Purgatoire, qui peut-être brûlent dans ces feux dévorants, à cause de vous,et pour expier les faux plaisirs de la boisson prise avec vous.

2°. Assistez à la Messe de Tempérance, chaque fois qu'elle vous sera annoncée. Notre Seigneur descend du Ciel, pour convertir les *ivrognes*, ne feriez-vous point quelques pas pour l'aider dans cette œuvre toute divine ? Il a besoin du *secours de vos prières*, ne l'oubliez pas, N. T. C. F., comme il a besoin de votre travail, pour faire pousser vos terres.

3°. Confessez vous au moins quatre fois par an ; et vivez assez bien pour communier et gagner les quatre indulgences, qui ont été accordées à la société par Notre St. Père le Pape. Refuseriez-vous de prendre un moyen si facile de persévérer et de payer vos anciennes dettes? La visite de Notre-Seigneur et la bénédiction de son Vicaire sur la terre ne vous paraissent elles pas un grand bonheur? Y serez-vous indifférents ? Oh ! loin de vous une si noire ingratitude !

Le troisième moyen que nous avons à vous suggérer, pour maintenir notre belle et grande société de *Tempérance*, c'est la charité, qui couvre la multitude de nos iniquités, et féconde toutes nos entreprises. Car vous le savez, N. T. C. F. le plus sûr moyen de faire réussir une affaire, c'est de mettre les pauvres dans ses intérêts. Avec eux, il n'est pas d'affaire qui n'ait un plein succès,quelque difficile qu'elle puisse être. Or, s'il est une entreprise difficile pour nous, dans ce moment critique, c'est assurément le maintien de la Société de Temperance. Comme elle est engagée dans un grand combat, nous sollicitons pour elle le puissant secours de l'aumône. Elle y a un droit bien acquis. Car, que d'étonnantes économies n'a-t-elle pas fait faire dans chaque paroisse. Des calculs incontestables ont porté le chiffre des épargnes, dans chaque paroisse tant soit peu populeuse, jusqu'à des vingt,trente et quarante mille louis.

Si donc chaque paroisse appliquait aux bonnes œuvres la centième partie de ce que fait épargner tous les ans la Tempérance, oh ! que de grandes et belles œuvres se feraient partout, pour le soulagement des pauvres, le bien de la Paroisse et l'avantage du Diocèse. Car, vous ne devez pas oublier, N. T. C. F., que vous vous devez à la famille, à la paroisse, et au diocèse, au sein desquels la Divine Providence vous fait vivre. Car, pour vous tous, ce sont trois familles qui n'en doivent faire qu'une, et qui méritent par conséquent votre sympathie.

Soyez donc d'abord charitables pour vos parents. L'ordre de la charité le veut ainsi. Ayez soin surtout de vos pères et mères : la justice et la piété vous y obligent autant que la charité. Redoublez de charité, quand la caducité fait tomber les auteurs de vos jours dans des infirmités qui vous les rendent fort à charge. Car c'est alors qu'ils sont dignes de vos soins les plus affectueux. Loin de vous ces *monstres dénaturés* qui vont jusqu'à refuser de payer ou qui paient mal leurs pensions viagères. C'est une de ces injustices qui crient vengeance au Ciel, et font toujours tomber la malédiction sur les familles. Vous sécheriez de frayeur si Nous vous rapportions ici les châtiments que Nous avons vu tomber sur des enfans ingrats,et qui s'étaient rendus coupables de ce crime.

Soyez zélés pour les bonnes œuvres de votre paroisse. Le Pasteur est votre père et l'Eglise votre mère. Ayez soin que vos pauvres trouvent chez vous ce qui leur est nécessaire ; mais voyez en même temps à ce qu'ils ne vivent pas dans l'oisiveté, la mère de tous les vices, pour eux comme pour le reste des hommes. Gardez les au milieu de vous. Car le vagabondage est toujours une plaie pour la Société et une honte pour une paroisse. Ne reculez pas devant les dépenses qu'il vous faut faire pour l'éducation des enfants de la paroisse. Il y va de l'intérêt de vos filles,et de l'honneur de votre pays.

Regardez-vous comme appartenant à la grande famille du diocèse; et faites-vous un mérite de participer à toutes ses œuvres. Il s'y trouve des hopitaux pour les malades; des Asiles pour les vieillards caduques, des hospices pour les veuves et les orphelins, des refuges pour les âmes innocentes, et pour celles que le repentir ramène à Dieu. Ces diverses institutions sont ouvertes aux campagnes comme à la ville ; et on y voit journellement arriver des misères de toutes les espèces. Hélas! elles sont trop pauvres, pour les accueillir toutes. L'assistance publique leur est nécessaire,parceque ce sont les besoins publics auxquels elles remédient. Nous les recommandons donc à votre tendre charité. Il y va d'ailleurs du soulagement de vos pauvres et infirmes qui y sont reçus. Il est donc juste que la paroisse y contribue. Et pour cela vous avez un moyen bien simple.

Appliquez, par exemple, les quêtes dominicales aux bonnes œuvres paroissiales et diocésaines, et vous aurez un fond toujours prêt pour secourir toutes sortes de misères. Lorsque vous ne pourrez donner chez vous, à vos pauvres, les secours que vous leur devez, vous les ferez entrer dans les maisons de charité, et vous aurez de quoi leur payer de petites pensions. Au moyen d'un sou que vous mettrez, le dimanche, dans la bourse de l'Eglise, vous aurez le précieux avantage de participer à tous les mérites de ces saintes maisons, qui soulagent, chaque année, des milliers de pauvres. Or, vous n'en doutez pas, N. T. C. F., ce seront des milliers d'avocats qui vous feront gagner le grand procès de votre éternité bienheureuse. Que Dieu souffle dans vos cœurs son esprit de charité. Que ce souffle divin ne fasse de vous tous qu'un cœur et qu'une âme. Alors, vous comprendrez l'excellence de l'union qui fait de grandes œuvres avec de bien petits moyens.

En faisant aujourd'hui de si vives instances, pour vous porter à la pratique des bonnes œuvres, Nous nous acquittons du vœu exprès que Nous en fîmes, le printemps dernier. Car, à la vue des pluies continuelles qui faisaient craindre pour la moisson, *nous promîmes deux choses*, pour vous obtenir d'être preservés du fléau d'une nouvelle famine ; savoir, d'aller en pélérinage à Notre-Dame de Bonsecours,et d'user de toute la grâce de notre saint ministère, pour vous embraser du feu sacré de la charité. En accomplissement de cette promesse; Nous avons fait, dans son temps, avec toute la solennité possible une procession à ce religieux sanctuaire, qui renferme tant de grâces et de consolations. Marie a daigné nous regarder d'un œil de miséricorde ; et Nous ne cesserons de l'en bénir. Cette bonté de notre Mère nous donne l'espoir que l'appel que nous faisons à votre charité sera compris.

Nous pouvons donc compter sur votre *union*, votre *prière* et votre *charité*, pour le soutien de la *Tempérance*. Elle vivra donc cette belle société, parce que votre cœur, votre bouche, votre main vont lui venir en aide. Pourrait-il d'ailleurs sécher et périr cet arbre de vie qu'arrosent sans cesse cinq Associations diocésaines qui sont comme cinq grands fleuves qui portent en tous lieux des eaux vives, qui jaillissent jusqu'à la vie éternelle. Telle est, N. T. C. F., la noble tâche que nous nous imposons, en commençant l'année, celle de tout faire pour garder la Tempérance. Ainsi point de boissons sur nos tables, dans ces jours de fêtes. Que la joie délicieuse de l'esprit saint prenne la place de la fausse joie des

☞Voir la 4e. Page

FEUILLETON.

LA CONDAMNATION

DU

GENERAL CUSTINES.

(Suite.)

Le témoin répondit que, pendant quatre mois qu'avait duré le siége de Mayence, ils n'avaient reçu aucune nouvelle de France, et que par trois fois ils avaient essayé d'en faire passer, soit au conseil exécutif, soit à la convention : la première par le moyen d'un espion ; la seconde par un prêtre qui se rendait d'abord à Francfort et de là à Bâle, la troisième par une dame qui avait obtenu un sauf-conduit du roi de Prusse pour se rendre à Francfort, de là parcourir la Suisse et rentrer en France; mais le malheur a voulu que nous n'ayons jamais entendu parler d'eux, et que l'on ignore ce qu'ils peuvent être devenus.

Le président, s'adressant alors à l'accusé, lui demanda s'il avait reçu,pendant qu'il était à l'armée du Rhin, des nouvelles de Mayence, soit par le canal d'un espion, d'une dame, ou d'un prêtre ?

Hélas ! non, répondit Custines.

On procéda ensuite à l'audition d'un autre représentant du peuple près l'armée du Rhin : ce témoin déposa qu'étant parti de Paris pour se rendre avec ses collègues à l'armée du Rhin, à l'effet de prendre les informations nécessaires sur ce qui s'était passé lors de la reprise de Francfort par les Prussiens, ils apprirent d'abord que Custines avait remis le commandement de cette place à un homme inepte, qui avait négligé de s'emparer des magasins de poudre et de l'artillerie située près des remparts.

Les ennemis, ajouta le témoin, furent plus adroits. A peine furent-ils entrés dans la ville, qu'ils coururent à ces magasins et s'en rendirent maîtres. Nos soldats, qui ne croyaient pas que les Prussiens fussent déjà entrés dans Francfort, voulurent aller aux dits magasins, mais ils ne purent pénétrer près des remparts.

Le témoin, parlant ensuite de Mayence, observa que, pour défendre une ville pareille dans l'état où elle se trouvait, il aurait fallu, au dire des gens de l'art, quarante mille hommes, puisqu'il est de fait que, pendant le siége, il fallait tous les jours six mille hommes de service pour occuper l'immensité des postes qu'il fallait garder ; les soldats ne se sont ni couchés ni déshabillés pendant les deux derniers mois. Les ennemis, qui avaient des émissaires dans la ville, savaient exactement tout ce qui s'y passait. Pour le prouver, il suffira de dire que les ennemis savaient si bien où étaient les magasins de blé, qu'ils ne cessaient de tirer dessus. On les changea ; eh bien ! ils les trouvèrent sur le champ, et recommencèrent leur feu. Après qu'ils eurent incendié les moulins,il fallut avoir recours aux moulins à bras, et forcer, le sabre à la main, les ouvriers à y aller travailler, attendu le danger qu'il y avait, les habitans ayant négligé de s'approvisionner, nonobstant une proclamation qui avait été faite à ce sujet. Aussi, sur la fin du siége, le beurre et la graisse ayant manqué, les soldats qui se trouvèrent dans les forts furent réduits aux plus tristes expédiens, tels, par exemple, que de se servir de rats et souris pour graisser leur soupe. Le déposant ajouta qu'il ne concevait pas comment Custines avait pu écrire à la convention nationale que Mayence était approvisionnée pour long-temps, puisqu'il savait que les magasins étaient incendiés, les gazettes n'ayant cessé de le proclamer ; il aurait dû alors, quand ces faits sont parvenus à sa connaissance, se rétracter.

J'ai été le premier trompé, répondit l'accusé ; je croyais que Mayence pourrait tenir jusqu'à la fin d'août : mon dessein était, si j'avais resté à l'armée du Rhin,d'y aller le 15 juillet, et l'on voit que j'y serais encore arrivé à temps, puisque cette ville ne s'est rendue que le 23 du dit mois. Je n'avais pas, comme on se plaît à le faire croire, oublié Mayence, puisque dès le mois d'avril, j'ai sollicité les représentants du peuple d'y faire passer des émissaires : on en a fait partir, mais aucun d'eux n'a pu y arriver. J'aurais désiré que l'on déposât des sommes considérables chez des notaires, payables lorsque l'on recevrait des nouvelles officielles. J'avais alors trente-quatre ou trente-cinq mille hommes, dont la majeure partie était des recrues fournies par les contingens. Il fallait les habiller, les exercer; il fallait monter la cavalerie, je n'en avais alors presque pas. Ce n'est pas ma faute si des renforts que j'avais demandés dès le mois de novembre ne sont arrivés que dans le courant de mars ; d'ailleurs, quand ils en auraient été empêchés par les armées ennemies qui s'avançaient vers Landau, et dont il était urgent de surveiller les mouvements.

Le témoin passa ensuite à l'arrivée du trompette qui s'annonça porteur de lettres de la part du général de l'armée du Rhin : le conseil de guerre ayant été assemblé, on fut d'avis unanimement que le général se rendrait à l'entrevue demandée avec un représentant du peuple, attendu qu'il pouvait s'agir peut-être, disait-on, du salut de la république.

Je fus nommé, continua le témoin, pour accompagner le général. En arrivant, nous trouvâmes Boze et plusieurs officiers prussiens et hessois. Boze dit, en balbutiant, qu'il avait de mauvaises nouvelles à nous apprendre ; que l'armée de Custines était fort affaiblie. Je lui observai qu'il fallait que tout le monde entendît, et qu'il eût à parler tout haut : alors il continua, et dit à voix élevée que Paris était dans la plus cruelle insurrection ; que la convention nationale était dissoute ; que le Dauphin avait été proclamé roi ; que Dumouriez marchait sur Paris avec son armée pour y rétablir l'ordre.

Nous voyant peu disposés à croire ce que disait Boze, un des officiers prussiens nous dit que nous pouvions être sûrs que tous ces faits étaient de la plus exacte vérité ; et, pour nous convaincre, il tira de sa poche un Moniteur imprimé à Francfort. Nous ne fîmes pas semblant d'écouter ce que disait cet officier : nous nous occupâmes seulement de Boze, qui nous disait alors qu'il était chargé de plusieurs lettres de la part du général Custines, et même qu'il avait été presque sur le point de venir nous trouver dans la ville. Nous reprochâmes à Boze de s'être lâchement chargé d'une pareille mission, lui observant que, s'il était venu à Mayence, nous l'aurions fait arrêter. Alors un des officiers fit un signe à Boze, et l'on se sépara. Chemin faisant, le général Douairay montra un billet qu'il nous annonça lui avoir été donné par Boze en se séparant. Nous l'ayant remis, nous en fîmes part au conseil de Mayence, qui, après en avoir entendu la lecture, passa à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'il était résolu et déterminé de se battre jusqu'à la mort.

Cette déposition n'ayant donné lieu à aucun débat, le tribunal passa à l'audition d'un autre témoin.

Aubert Dubayet, général de brigade des armées de la république, déposa de tous les faits relatifs à ce qui s'était passé pendant le siége de Mayence. Il reprocha à Custines de n'avoir point approvisionné cette place, ou du moins de n'avoir point surveillé les approvisionnements, et d'avoir diverti les deniers de la république.

Je n'ai pu surveiller les approvisionnements, répondit l'accusé, et la raison en est simple. Le 18 février je suis parti de Mayence pour aller faire la tournée des rives du Rhin, pour

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 13 JANVIER 1852.

PPEMIÈRE PAGE :—Lettre Pastorale de Mgr. l'Evêque de Montréal, pour la fin de l'année 1851.

FEUILLETON :—La Condamnation du Général Custines.—(*Suite.*)

Un Mandement de S. G. Mgr. de Montréal occupe aujourd'hui notre première page. Le mérite de ce document ressort assez de lui-même pour qu'il nous suffise de remarquer avec quel à-propos le devoir de la tempérance y est instamment recommandé. L'essai de réaction que les souteneurs intéressés des auberges tentent en ce moment sous nos yeux est propre à rappeler aux amis de cette cause vraiment populaire ce qu'ils lui doivent encore d'appui vigilant pour la préserver et la maintenir.

Mais, à côté de ce symptôme défavorable, il s'en manifeste d'*encourageants*: dans le Bas-Canada généralement les esprits demeurent fidèles à la tradition de tempérance perpétuée par les sociétés nombreuses qu'elle a fait naître. Dans la partie supérieure de la province les associations du même genre établies et soutenues par la communauté catholique et par les sectes religieuses mettent à un tel point la tempérance en honneur au sein des populations que l'abstention des *liqueurs enivrantes* y est classée parmi les devoirs indispensables du citoyen. Aussi voyons-nous les feuilles du Haut Canada signaler avec horreur *les décès encore trop fréquents* amenés par l'intempérance dans les derniers rangs de la société.

CONVERSIONS.—La gazette d'Augsbourg annonce que le 24 octobre dernier, le frère du comte Auguste de Platea, poëte célèbre, a embrassé le Catholicisme. C'est un vétéran de la grande armée; il était officier supérieur dans la guerre contre la Russie.

Le Baron Karrer, professeur de l'Université de Ratisbonne, a aussi, quelque tems auparavant le comte de Platea, été reçu dans le sein de l'Eglise Catholique.

EVÊQUE D'ARICHAT.—Le Rev. Dr. McKinnon, missionnaire de St. André, comté de Sidnay, natif de la Nouvelle Ecosse, et écossais d'origine, a été nommé évêque d'Arichat. C'était un écolier célèbre du collége de la Propagande à Rome.

(*St. John's weekly Freeman.*)

Le Pays.

Nous touchons presque au moment où le nouveau journal démocratique annoncé sous le titre qui précède, doit apparaître sur la scène. Si les conjonctures s'y fussent mieux prêtées, nous aurions, dès le lendemain du 1er Janvier, donné cours à nos remarques sur le prospectus qui en a vu le jour au premier de l'an; mais nous nous croyons à temps pour y revenir; nous allons même au-devant de tout reproche en disant qu'un document de ce genre étant public, rien ne nous semble s'opposer à ce que nous en donnions notre critique même avant l'apparition du confrère. La revanche lui est ouverte s'il doit apparaître, et s'il en a une à prendre. Notre seul regret est de ne pouvoir donner à cet examen écrit à la hâte les soins de détail et les proportions d'étendue qu'il nous semble exiger.

Les rédacteurs du *Pays* s'attaquent à une *erreur* qu'ils croient exister de vieille date et voir aujourd'hui "s'évanouir insensiblement dans les esprits justes." *On a cru*, disent-ils, *que la nature humaine subissait des modifications profondes, suivant que l'homme vivait sous une forme de gouvernement ou sous une autre, —en un mot, que la nature humaine perdait, pour ainsi dire, le cachet indélébile que lui imprime la divinité, et se remodelait sous la pression d'une certaine forme d'institutions politiques.*"

Si l'erreur signalée ici par les rédacteurs exista jamais, on ne devrait pas être surpris de la voir "s'évanouir", et il n'y aurait pas lieu de s'en indigner fort. Nous contestons cependant à cette erreur la possibilité de s'appuyer sur les faits de l'histoire. En attendant, nous proposerons nos doutes sur l'exactitude de la donnée qui lui sert de base.

Qu'il y ait eu des oppresseurs pour vouloir, par un acte de tyrannie ou d'usurpation, tenter un *remodelement* des peuples *sous la pression d'une forme* de gouvernement arbitraire, l'histoire du monde est là pour nous le dire; mais ces exemples d'oppressions politiques, fussent-ils plus nombreux qu'ils ne le sont, ne détruiraient pas ce fait général, évident, et, selon l'histoire elle-même, incontestable, de l'adhésion des peuples à des institutions politiques dont les chefs, successivement appelés au commandement par l'hérédité ou acceptés en dehors de ce système, gouvernèrent durant une longue suite de siècles *sans* nullement être dans une position à vouloir *remodeler* les peuples *sous la pression* d'un ordre de choses mutuellement agréé. Interrogeons la France, son histoire toire à la main; chaque page, pour ainsi dire, que nous en déroulons, nous montre que la situation relative du peuple et de ses rois, modifiée d'une époque à un autre dans des phases nouvelles, n'offre, d'un côté, ni le caractère oppressif de la tyrannie qui s'impose, ni de l'autre, celui de la faiblesse qui en subit la pression illégitime. Qu'ont donc fait perdre à la *nature humaine* les gouvernements des siècles écoulés, pour qu'on ait raison d'en déduire que "l'on a cru qu'elle perdait, *pour ainsi dire*, le cachet indélébile que lui imprime la divinité" et qu'elle pouvait "se remodeler sous la pression etc.?" Quels gouvernements, quelles chartes, quels rois, quels historiens ont jamais prétendu que la nature humaine ait du perdre le *cachet indélébile que lui imprima la divinité?* Si les faits sont démonstratifs, et si le *cachet indélébile* veut dire ici *sentiment de dignité*, (termes du prospectus) *amour du juste et de la liberté*, combien de faits dans l'histoire ne font-ils pas voir que le peuple, régi *monarchiquement*, ne perdit jamais ce "cachet indélébile?"

Oublierions-nous, par exemple, les soulèvements nombreux des populations contre les levées d'impôts, toujours si onéreux, alors que les finances étaient *sans comptabilité* et le despotisme facile? Oublierions-nous que plus d'une fois des barricades furent érigées dans Paris même, pour causes *politiques*, en plein *moyen-âge?*— Libre à tout penseur de juger des gouvernements anciens par la situation particulière des peuples d'aujourd'hui; nous n'en sommes point pour le moment sur cet autre chapitre; mais, *encore une fois*, qui donc a prétendu que l'homme ait jamais perdu, même politiquement, son *cachet indélébile?* Avant d'aller plus loin, il est important de constater cela.

"C'est d'après cette erreur que les monarchistes ont *longtemps cru que les peuples avaient pris pour toujours* le moule du servage, et qu'en conséquence les dynasties ne seraient ébranlées sur leurs trônes que par le bouleversement qui doit terminer les siècles."

S'il est tellement facile d'attribuer aux monarchistes cette propensité à l'asservissement des peuples, il l'est bien autant sans doute, de voir qu'une pareille imputation ne prouve guère autre chose que la stérilité de raisonnement. C'est un mot à la place d'une idée. L'anti-monarchisme ou l'idée républicaine aurait-il déjà causé trop peu de bouleversements pour que nous ne pussions ici même rétorquer cette assertion aventureuse par quelques réflexions sur une autre espece de servage? Au fond, quel tort pour ces monarchistes, de vouloir la perpétuité d'une forme de gouvernement qui leur plait! L'opinion étant libre, quel mal à eux en effet d'oser croire à l'excellence de la monarchie, cette forme *universelle* sanctionnée par *l'épreuve des siècles et par* l'acceptation des peuples! La liberté de penser et le bien des hommes ne reclament-ils pas plutôt la *démocratique*, cette forme admirable dont le peuple ne veut guère; la la plus conforme à la nature, puisqu'elle n'est parvenue à s'implanter nulle part avec succès; la meilleure, évidemment, puisque l'opinion des penseurs de tous les temps appuyée sur l'expérience générale, décide qu'aucune forme de gouvernement n'est intrinsèquement la meilleure; enfin, la plus acceptable à l'humanité puisqu'en effet, pour que celle-ci la veuille il faut bien qu'on la lui impose!

Aux hypothèses précédentes le Prospectus ajoute celle que voici:—

"Parce qu'un peuple avait vécu pendant quelques siècles *sans murmurer* contre l'absolutisme d'un gouvernement monarchique, on en était venu à croire, que ce peuple était définitivement et pour toujours arrêté dans ses idées et dans ses mœurs."

Il est douteux qu'un seul des *esprits justes* dont s'honore le monde ait pu croire cela. Loin de vivre des siècles sans murmurer contre l'absolutisme, *dans tous les temps* au contraire on a *murmuré* contre les gouvernements les mieux établis et même les moins absolutistes. Le *Pays* en offre un exemple; soit dit sans le moindre calembourg.

Peut-être eussions nous dû omettre ce préambule un peu trop absolu dans sa généralité, pour en venir à l'idée-mère du prospectus: *le républicanisme.* Si nous nous méprenons ici sur le but de l'écrit que nous signalons, il ne nous en coûtera nullement *d'en convenir.* Mais quand ce que nous y trouvons de plus clair est un vœu de subversion *des formes monarchiques*, enté sur l'idée démocratique dans son acception illimitée, nous croyons voir dans cette exposition de foi politique non un appel à des *réformes constitutionnelles*, mais uniquement un projet de fonder la république pour le compte des approbateurs présents et à venir. L'ensemble de prospectus nous semble d'ailleurs justifier cette opinion.

Nous admettons sans peine le fait pitoyablement énoncé par le Prospectus, de "monarchies et de dynasties roulant les unes après les autres dans l'abîme des révolutions;" mais ce serait trop pourtant de les envelopper "toutes" dans ce suprême malheur. Nous désirons seulement que l'on nous dise combien de monarchies (nous ne disons pas *dynasties*, ce qui est un peu différent) ont roulé dans l'abîme pour *assurer* l'établissement des républiques? Les écrivains veulent-ils que l'on prenne ici les avortements continels du républicanisme pour ses succès accidentels dans les contrées qu'il se croit appelé à régir?

Les secousses imprimées à la monarchie ont révélé leurs causes: elles attestent moins les progrès de l'intelligence humaine dans la science gouvernementale que le déchaînement de la pensée par les séductions inséparables de la liberté de tout espérer et de tout croire. Au reste, quoiqu'il en puisse être des *causes*, les *effets* (qu'on ne doit point oublier) de l'œuvre républicaine, démontrent suffisamment que les vestiges de ce qu'elle a *renouvelé* ne prouvent rien en faveur de son triomphe sur les autres institutions de la terre. Dût-elle cependant en arriver là, n'aurait-on pas au moins le droit de lui demander ce qu'elle veut être en définitive: ou fouriériste, ou communiste, ou icarienne, ou phalanstérienne, éclectique, etc., etc? La république est *là bas* tellement complexe dans sa nature et dans ses attributs, qu'il est raisonnable pour ses adhérents de dire à laquelle des écoles de leur mère la république ils veulent bien appartenir; et, malgré l'*exclusion formelle qu'elle a l'air* de prononcer contre l'alliance du principe religieux avec le principe gouvernemental, les adeptes qu'elle instruit mêlent tant de religiosités singulières à tous ces fétichismes politiques qu'il y a peut-être justice à les interpeller également sur ce point. Au surplus, que dans la république voisine soit la *Constitution* modèle que l'on contemple, il ne suffirait pas de l'insinuer, il faudrait encore le dire.

En attendant, nous ne sommes pas prêts à reconnaître que d'entre "les causes des variations qu'ont éprouvées les différentes formes de gouvernement chez tous les peuples," la cause que l'on voit percer *presque partout* est celle qui met en action le sentiment de dignité si fortement empreint dans la nature de l'homme *sans cesse et toujours à la poursuite de l'égalité des conditions.*" (Pardon de cette obscurité; la faute n'en est pas à nous.)

C'est là donner aux faits de l'histoire une signification qu'il faudrait appuyer de quelque manière; mais nous ne pouvons nous empêcher de la croire aussi peu certaine en histoire qu'elle est probablement peu sérieuse dans la pensée du Prospectus. Nous avions cru jusqu'à ce moment à l'égalité naturelle entre les hommes; nous croirons bien aussi à l'égalité *des conditions*, pour peu que l'on veuille nous dire à quelle organisation sociale elle puisse convenablement s'adapter. Le Prospectus est en défaut d'éclaircissements.

Nous insistons néanmoins, et pour cause. Le Prospectus ajoute:

"Le sentiment de dignité qui pousse l'homme à la recherche de l'égalité des conditions, c'est l'essence de la démocratie."

Nous ne demanderons plus au *Pays* s'il veut, ou non, de la *démocratie américaine*, car il est évident que celle-là ne se prêterait pas à cette *égalité des conditions* à moins de se révolutionner elle-même de *fond en comble.* Cependant, n'en déplaise au prospectus et à M. De Tocqueville lui-même, il y a des gens pour croire malgré tout que la Providence *ayant permis l'inégalité* des conditions, a fait que l'on ne saurait appeler *providentiel* dans l'ordre immuable, un fait (s'il avait lieu) dont la conséquence serait le renversement de cette inégalité *nécessaire.*

Le thème usé de la démocratie consistant à s'offrir comme la panacée infaillible des peuples, est la devise des précurseurs du nouveau journal, qui paraissent voir en elle le vrai type idéal du *gouvernement parfait*, oubliant peut-être que la *démocratie pure ne convient qu'à des Dieux*, si le père Jean-Jacques sait ce qu'il en dit, sans compter que les hommes ne cesseront probablement jamais d'être hommes.

"Tantôt victorieuse, tantôt vaincue, la démocratie ne disparaît jamais, *car elle est dans la nature de l'homme*, et elle ne peut disparaître qu'avec le dernier homme, de même qu'elle est née avec le premier homme."

On sait qu'il y a longtemps que *l'amour de soi, inhérent* à l'homme parcequ'il est *dans sa nature*, est né et qu'il ne peut disparaître qu'avec lui. On disait cela du temps d'Aristote; on le *savait avant Confucius; et personne* n'a présentement la moindre raison d'en douter. Mais, parceque le désir et la recherche du bonheur sont naturels à l'homme, est-ce à dire que la démocratie est elle-même ce bonheur? A ce compte le bonheur n'étant point inconciliable avec les institutions monarchiques, puisque la démocratie peut exister avec elles, l'homme *serait* donc fait pour la monarchie comme il le serait pour la république, et il n'y a plus d'objection à permettre à la monarchie de ne vouloir s'éteindre "qu'avec le dernier homme"?

Le *prospectus* ne semble pas éloigné de cette idée lorsqu'il dit que "*le sentiment démocratique se retrouve au fond des idées de tous ceux qui sont désintéressés dans leur action politique,—c'est*, ajoute-t-il, *un fait universel.*" En effet, ce sentiment en politique, s'il lui faut exister, devrait, comme aspiration au bien, s'universaliser, mais, faudrait-il au moins prouver que le sentiment démocratique doive nécessairement se traduire par la "*forme* républicaine." D'un autre côté, si l'impulsion démocratique est un élan de la nature, cette impulsion ne serait-elle point plutôt favorable au gouvernement monarchique qui non-seulement fut le gouvernement primitif de tous les peuples, mais qui encore est le mieux adapté à l'ordre *naturel* (moins toutefois *l'égalité des conditions*)? S'il faut en appeler à la nature, et la prendre pour juge, écoutons du moins ce qu'elle dit, acceptons du moins ce qu'elle enseigne.

"La démocratie, c'est l'état de l'homme rendu à lui-même, à sa dignité;.... c'est le but des aspirations de l'humanité."

L'histoire ne dit nulle part que la monarchie, cet état primitif de toute société, dont la forme est, pour ainsi dire, empruntée à la nature elle-même, ait en aucun temps dégradé l'homme. Les hommes qui se sont choisis ou qui ont accepté des rois auraient par cela même aliéné leur dignité d'hommes! Quelle accusation! Et c'est la démocratie qui vient balbutier cela!

Elles sont bonnes les *aspirations* générales *de l'humanité* qui tendent au bien; cependant, lorsqu'un écrivain se permet d'avancer que la démocratie est le *but* de ces aspirations, nous sommes endroit de lui demander si le typographe a rendu sa pensée complète, ou s'il est bien sérieux de prétendre *que les fins de l'homme se résument* dans ce mot: *démocratie.* Si telle est la pensée du Prospectus, il y aurait à la désirer plus entière dans son énoncé, malgré l'éloquente réticence qu'elle recouvre.

Un dernier mot sur la démocratie. Cette forme dont bien des politiques s'amusent aujourd'hui, n'exprime assurément rien de neuf. Il n'est pas besoin de ce mot là pour savoir que l'humanité a des aspirations bien naturelles et très légitimes au bien. Cependant, en tout état de cause et selon toute combinaison possible, il n'y a pas lieu de prétendre à autant de souverainetés qu'il y a de têtes; il faudra toujours que la *souveraineté* se délègue et que le chef auquel en sera confié le *dépôt* ait le droit et la force d'en assurer et d'en maintenir l'exercice: les droits du peuple *souverain* seront toujours appuyés sur des devoirs: point de fonctionnement, point d'administration possible sans cela. Les auteurs du Prospectus trouveront peut-être singulier que nous les rappellions à ces élemens des choses qu'ils traitent et qu'en toute possibilité ils ne contestent pas; mais il nous suffit que notre exposé soit vrai; c'est à eux ensuite que nous abandonnons le soin d'établir que la forme républicaine est la seule qu'il faille asseoir sur cette base éternelle *des droits et des devoirs* réciproques.

CHEMIN DE FER DE QUÉBEC A RICHMOND.—L'inauguration des travaux de cette belle entreprise eut lieu mercredi le 7 du courant, à une courte distance de la rivière Etchemin paroisse de la Pointe-Lévy, et sur le point même où devaient commencer les travaux. MM. Hincks, Caron, Taché, Rolph, membres du conseil exécutif, plusieurs membres de la corporation de Québec, les directeurs et plusieurs officiers de la compagnie, assistaient à la solennité à laquelle était présente une foule considérable de personnes de Québec et des localités voisins. Après un discours fort applaudi de l'honorable M. Caron, M. Hincks, eût l'honneur de porter le premier coup de bêche, et fit suivre ce préliminaire d'un discours sur l'importance, la nécessité, les résultats et la practibilité des entreprises de ce genre dans l'Amérique Britannique. M. Hincks donna en cette occasion l'assurance que le gouvernement ainsi que son Excellence étaient favorable au chemin dont il s'agissait et à tout autre dont il pourrait être question sur d'autres points de la colonie, regardant en particulier celui-ci comme un chaînon nécessaire à la ligne de communications entre la province supérieure et les Etats-Unis.

A *Hadlon Cove* eut lieu une magnifique collation à laquelle prirent part une centaine de personnes, faute d'espace pour l'admission d'un plus grand nombre. M. Caron présida à ce banquet auquel des toasts convenables à la circonstance furent portés et chaleureusement accueillis par les convives. Des discours y furent prononcés, et cette fête industrielle se passa avec un entrain digne de l'esprit public qui en avait fait naître l'occasion.

Le *Canadien*, dont nous ne faisons ici qu'analyser le rapport, termine à ce sujet par le passage qui suit:

"Si le premier jour de l'histoire de notre cité est celui où Cartier planta l'étendard de la civilisation au front du Cap-aux-Diamants; le second sera celui où commencèrent les travaux de notre premier chemin de fer: l'un était celui de la colonisation, l'autre sera celui du progrès et d'un réveil certain."

On lit dans le *Canadien*:—

"LA QUESTION SEIGNEURIALE.—Les seigneurs eux-mêmes doivent sentir la nécessité de régler au plus tôt cette question brûlante, si l'on ne veut qu'elle produise en Canada la même démoralisation qu'elle a produite dans l'Etat de New-York, où les *anti-rentiers*, comme on appelle les censitaires de la seigneurie Van Rensselaer, devenus de vrais sauvages, bravent depuis des années toutes les autorités publiques, et, déguisés en Indiens, commettent impunément des meurtres et toutes sortes de crimes contre les personnes et les biens des schériffs et autres officiers chargés de l'exécution de la loi et des jugements des tribunaux. Si le grand Etat de New-York, avec sa population de trois millions d'âmes, ne peut pas avoir raison des habitants démoralisés d'une seule seigneurie, que serait-ce donc si les habitants de toutes les seigneuries du Bas-Canada étaient infectés du même esprit d'opposition au paiement des rentes et autres

---

examiner les positions, et reconnaître les forts. *De retour, je me rendis* à Strasbourg, afin de persuader aux corps administratifs, que je savais opposés à ce que Mayence fût occupée par l'armée du Rhin, de l'importance de ce poste, devant lequel les armées ennemies ne pouvaient manquer de perdre un monde immense, ainsi que l'expérience l'a prouvé, puisque, de l'aveu même des puissances coalisées, ils ont perdu 30.000 hommes devant Mayence, pendant *quatre mois qu'a duré le* siège. Je ne suis point rentré dans cette place depuis le 18 février: d'ailleurs, c'était aux représentants du peuple à surveiller les *approvisionnements*; car moi, j'étais général, et non représentant du peuple.

Est-il à votre connaissance, demanda le président au témoin, qu'il y eût moyen de pouvoir faire diversion pour secourir Mayence, soit de la part de l'armée du Rhin, soit de celle de la Moselle?

Dans les premiers temps du siège, répliqua le déposant, si les armées de la république avaient fait un *mouvement*, elles auraient infiniment inquiété les ennemis. Une nuit qu'il faisait un temps orageux et beaucoup d'éclairs, ils l'ont passée sous les armes. Les américains ont assis la liberté dans leur patrie en donnant et perdant des batailles. Si nous avions entendu le canon de nos frères, nous serions sortis, et jugez de ce que nous aurions *fait*, nous qui avons eu l'audace d'attaquer, dans une sortie, le camp où était le général, et qui y avons poignardé son état-major. C'est de l'affaire de Marienborn dont je parle; et j'observe que ce n'est point d'après mon journal que je cite ce fait; toutes les gazettes allemandes en ont rendu compte dans le temps.

Avez-vous quelques objections à faire contre la déposition du témoin? dit le président à l'accusé.

Oui, j'en ai, et beaucoup même, répondit Custines. Je ne conçois pas comment l'on peut comparer la guerre des américains avec la position où j'étais alors. Sans doute les américains ont perdu et gagné plusieurs batailles je ne l'ignore pas; mais ils étaient dans leur pays, et il fallait traverser les mers pour porter recrues à leurs ennemis, tandis que nous, nous faisons la guerre au milieu de l'empire. Sans doute il faut donner des *batailles*; mais il faut réfléchir avant de les donner. Fallait-il que je traversasse le Palatinat, où la troupe serait morte de faim, puisque, dans la saison où *nous* étions alors, on ne trouve rien dans ce pays? D'un autre côté j'observe que j'avais huit mille hommes de troupes ennemies devant Landau, qui auraient pu me tourner et me couper la retraite. Tous les jours il m'arrivait sept à huit cent recrues qui avaient besoin d'être exercées; cela fortifiait l'armée que j'avais l'honneur de commander; et j'attendais, pour porter des secours à Mayence, que les orges, seigles et avoines fussent plus avancés, à l'effet de les couper verts, et de m'en servir *pour* les chevaux de l'armée.

Après cette réponse, le tribunal entendit d'autres témoins. Parmi ceux qui suivirent, et qui ne firent que répéter avec plus de détails les déposition dont nous venons de rendre compte, nous remarquerons les suivants.

Charles Alexandre Lavan, sous-chef des bureau de la *guerre*, déposa qu'à la prise de Spire les citoyens avaient fait feu des fenêtres sur les volontaires. Ceux-ci animés par une vengeance méritée, se livrèrent alors à quelques écarts. L'accusé les fit fusiller arbitrairement et par abus de pouvoir.

Voici les faits, répondit Custines. Je fis attaquer Spire sur trois colonnes: l'une était aux ordres du général Meunier, l'autre aux ordres de Houchard, et je commandais la troisième, à qui j'ordonnai de marcher calme. Arrivé au coin d'une rue, je rencontrai les ennemis qui firent feu sur moi à mitraille; je *les fis charger avec impétuosité*; ils disparurent. Je me rendis à l'hôtel-de-ville, et sur l'interpellation que je fis aux officiers municipaux de me déclarer de quel côté avaient tourné les ennemis, et comment ils avaient fait leur retraite, ils me répondirent qu'ils l'ignoraient. Je fis assembler la troupe, et dis que si les soldats voulaient me promettre de ne point commettre de désordres, je les ferais loger dans la ville: tout le monde me le promit; alors je les y fis coucher. Le lendemain, ayant entendu du bruit, je *courus* sur le champ de ce côté: on me dit que c'était des *magasins que l'on pillait*, j'y rétablis le calme. Le second jour on vint me dire qu'un grand nombre de soldats dévastaient les vignes; je donnai les ordres pour qu'il leur fût enjoint de se retirer, et, en cas de désobéissance, de faire feu sur eux, de manière cependant à n'en blesser aucun; ce qui eut lieu. Le troisième jour on courut chez moi pour me faire parque l'on dévastait les églises, que l'on emportait les vases sacrés et les saints, etc. Craignant avec raison que le pillage ne s'étendît bientôt jusqu'aux maisons des particuliers, je fis assembler un bataillon que l'on m'avait dit avoir le plus coopéré à ce désordre, je l'envoyai camper dans une plaine, et là, ainsi que je l'ai déjà déclaré, ils furent fusillés. On trouva, sur plusieurs de ceux que le bataillon désigna pour avoir principalement encouragé *les autres, des morceaux brisés* de vases sacrés, des ornements d'église et autres effets. Je donnai des ordres pour les faire tirer entre eux au sort, et comme il fallait un grand exemple pour réprimer un pareil délit, afin qu'il ne se propageât pas davantage, je fis fusiller ceux qui tombèrent au sort.

Depuis ce temps on n'a plus eu la douleur de voir renouveler de pareilles insurbordinations; au contraire, la discipline s'est *fermement* établie dans l'armée du Rhin, qui en est aujourd'hui un exemple pour toutes les troupes de la république.

Le témoin ajouta qu'il avait toujours remarqué dans la conduite de l'accusé la même marche que dans celle du traître Dumouriez. Pendant que celui-ci s'avançait dans la Belgique, quand Custines s'avançait dans l'Allemagne; que l'un évacuait la Belgique, l'autre faisait ce qu'il appelle une retraite: l'un livrait nos magasins de vivres et munitions, qu'il avait un grand soin d'y transporter, et faisait périr des milliers de nos frères; l'autre, *après avoir* promené les armées dans la république dans le Palatinat, livrait aux ennemis la majeure partie de l'artillerie des villes de Landau et de Strasbourg. Dumouriez a fait massacrer nos frères à Gemmappe, Maëstricht et Nerwinde; Custines les a fait périr Francfort, et les a lâchement abandonnés dans la ville de Mayence. Dumouriez a livré aux autrichiens les *représentants du peuple* à l'armée du Nord; il n'a pas tenu à Custines, par l'ordre qu'il a donné le 30 mars, que les prussiens ne s'emparassent de ceux envoyés près de l'armée du Rhin. Dumouriez a livré nos magasins à l'ennemi; Custines les a fait incendier en abandonnant Mayence. Il n'y a pas à douter que son dessein était de faire massacrer les braves français qui étaient renfermés dans cette place, ainsi que les représentants du peuple; enfin l'on peut dire que les conquêtes du Palatinat ont coûté autant à la république que l'opération de Dumouriez dans la Belgique.

Moi! s'écria vivement l'accusé, moi! avoir eu l'idée de faire massacrer nos braves frères d'armes! Ceci ne peut avoir été imaginé que par mes ennemis, que par ceux qui m'ont traduit ici: mon attachement pour la république, mon respect pour les lois, mon amour pour l'ordre, enfin mon innocence m'en feront sortir.

(A continuer.)

PENSEE.

Le philosophisme est la tête de Méduse, qui change tout en rochers. (Hévault.)

charges seigneuriales ? Et avec les facilités de propagande qui existent aujourd'hui, qui osera dire que cet esprit ne s'introduira point dans le Bas-Canada ? Il y a plus de vingt ans que celui qui écrit ces lignes, demeurant alors dans une paroisse du district des Trois-Rivières, fut sollicité par les habitants de se mettre à la tête d'une agitation contre les droits seigneuriaux. Si les agitateurs de 1849, au lieu de demander l'annexion du Canada aux Etats Unis, chose qui répugnait aux idées et aux sentiments du peuple canadien, eussent fait les mêmes efforts pour le soulever contre les seigneurs, croit-on qu'ils n'auraient pas eu plus de succès ? Nous ne pensons pas risquer beaucoup de nous tromper en prédisant que si la question seigneuriale n'est réglée dans le parlement qui vient d'être élu, la prochaine élection générale se fera d'après un programme spoliateur des droits seigneuriaux. Que les seigneurs y réfléchissent.

" Cette question est pour le Bas-Canada ce qu'est pour le Haut-Canada celle des réserves du clergé : plus le réglement en sera retardé *et plus il sera difficile* de la régler d'une manière juste et satisfaisante pour toutes les parties intéressées. On peut dire avec vérité de la voix populaire, quand il s'agit d'intérêts matériels : *vires acquirit eundo.* Le cri contre la tenure seigneuriale ira de plus fort en plus fort jusqu'à ce que le gouvernement et le parlement se trouvent débordés, et alors la spoliation des seigneurs sera inévitable."

Album Littéraire et Musical de la Minerve, liv raisons de Mai et Juin, publié par Ludger Duvernay, No 15, rue St.-Vincent, Montréal.

N'ayant pas aperçu dans les *Mélanges* de notice sur les deux livraisons de mai et juin de l'*Album* de la *Minerve*, je reprends à ce sujet ma chronique ordinaire que la nouvelle rédaction des *Mélanges* à son début m'a engagé à continuer.

Ce n'est certes pas par amusement que je fais mensuellement cette rapide appréciation de ce recueil littéraire ; car il n'est guère de sujet plus aride que l'appréciation d'un livre tout composé de morceaux détachés. Ces extraits sont le plus souvent trop courts et d'une portée trop peu étendue pour que la critique puisse s'exercer à l'aise ; l'appréciation doit alors se ressentir du peu de valeur ou de la légèreté du sujet traité. *L'histoire populaire de Napoléon* par Marco de St.-Hilaire est néanmoins une exception, puisque c'est un ouvrage de longue haleine, *bien que publié par fragments* dans l'*Album.* Aussi me suis-je d'ordinaire arrêté davantage devant elle, n'ayant presque toujours que des louanges à lui donner. En voyant la fin dans les deux livraisons d'aujourd'hui je dois toutefois ajouter par remarque générale que Marco de St.-Hilaire s'est contenté de se faire le prôneur de Napoléon ; il n'a pas assez appuyé sur les actes répréhensibles de son héros. En le faisant, il n'aurait cependant causé aucun tort à la mémoire de l'Empereur, puisque l'exposition de ses faiblesses et de ses fautes, mise en face de *ses seuls* faits et de toutes ses belles et bonnes actions, nous l'aurait présenté comme un homme, mais aussi comme un des plus grands génies qui aient jamais existé, tandis qu'en ne présentant que le côté magique et héroïque de la vie de Napoléon, on donne à douter si l'empereur était bien un homme et on favorise l'opinion populaire qui en fait un demi-dieu.

Le Chevalier Blanc est une légende Irlandaise qui, à la peinture des charmes de la vie chevaleresque, joint un exemple admirable d'amour de la patrie. C'est bien là le caractère du fier et courageux Irlandais.

La suite de *Berlin et les Berlinais en* 1850 sera lue avec intérêt ; c'est un tableau de mœurs instructif et amusant.

Une de perdue, deux de trouvées continue dans les deux livraisons que nous analysons, et ne semble pas arriver à sa fin. Cette fois, nous assistons à une révolte d'esclaves, et l'auteur nous expose un plan pour l'émancipation des nègres. Savoir où en veut venir G. B., c'est plus qu'on peut dire. Le lecteur ne serait pas surpris maintenant de voir arriver quelqu'épisode des guerres du Mexique, puis une trentaine de pages sur les guerres européennes, le tout devant se terminer par une expédition au Cap Horn. Ces remarques ne sont pas en mauvaise part, mais seulement pour que l'auteur sache ce que l'on dit et pense de son roman. Le fait est que c'est démesurément long, et que, d'après toutes les apparences, quelque chose que fasse G. B., il aura bien de la peine maintenant à faire croire qu'il n'y a pas de hors-d'œuvre dans son ouvrage. Au reste, le plan d'émancipation qu'il suggère présente plusieurs bonnes idées qui, mises à exécution, pourraient de beaucoup améliorer la condition de la race noire aux Etats-Unis.

Le Coup d'œil sur l'histoire de la Peinture est admirablement bien choisi pour l'*Album.* C'est un article qui joint l'utile à l'agréable, et qui traite d'un sujet trop peu connu et apprécié parmi nous. Il ne s'agit ici que de l'école d'Italie. Il est à espérer qu'on ne se bornera pas à cela, et que la France, l'Allemagne, l'Espagne, etc., seront exploitées tour-à-tour. En attendant, laissons l'histoire pour revenir au roman.

Le *Kobal* est une de ces chroniques allemandes qui ont un puissant attrait pour les imaginations impressionables et pour les cœurs jeunes encore dans leurs désirs et leurs affections. La morale y est soigneusement respectée, et, malgré cela, quoiqu'en disent nos amis qui élèvent si haut Eugène Sue et ceux de son école, l'intérêt s'y soutient bien et la curiosité y trouve des aliments. Les plus belles vertus sont aux prises avec les intérêts les plus égoïstes ; l'homme de bien est là luttant contre le crime en personne. On conçoit assez ce que peut présenter un pareil sujet traité par une plume élégante comme l'est celle d'Alfred des Essarts. Je suis bien certain que le *Kobal* ne sera pas pour les lecteurs de l'*Album* l'article le moins attrayant.

M. Chs. Levesque a orné l'*Album* d'un nouveau morceau de poésie. C'est un sujet religieux qu'il a choisi, *la Croix*, et c'est avec discernement, puisque ce sujet lui a suggéré plusieurs bons vers, je devrais dire un grand nombre d'excellents vers. Il me semble qu'il y a dans la poésie de ce jeune poëte une *amélioration sensible.* La retraite à la campagne doit être favorable à la poésie douce et aimable ; pour lui donner tout le nerf nécessaire, les études sérieuses ne doivent pas non plus manquer. C'est sans doute ce que fait notre compatriote.

Les Epines d'une Couronne peuvent donner sujet à bien des réflexions à quelques unes des lectrices de l'*Album.* Je les leur recommande spécialement. Elles comprendront comment il faut qu'une femme aime les arts. Et leurs reflexions pourront leur faire faire l'application de ces remarques à d'autres sciences ou occupations. Après cela, qu'elles lisent *la physiologie et hygiène des femmes.* Elles auront passé ce jour-là (comme toujours sans doute) un quart d'heure fort utilement.

Les spectacles en famille ou à quelque chose malheur est bon, vaut à lui seul le prix entier des deux livraisons ; et au risque de déplaire, j'ajouterai que c'est un article écrit tout spécialement pour les nombreuses lectrices de l'*Album*, non pas que je les croie peintes dans ce tableau de famille, mais parceque je pense que les bonnes ch... qui y sont dites pourront suggérer aux lectrices des réflexions judicieuses relativement aux personnes sous l... charges.

Les *Instructions pour les duels* sont trop lugubres pour moi ; je n'en parle point ; et les *soins hygiéniques des dents* ne peuvent être trop pris, ce qui est généralement bien observé.

Quant au rébus, demandez-en l'explication à M. Duvernay. Il vous dira ce qu'*éclaire le temps ou la mort.* Après cela, il vous annoncera que le volume de l'*Album* pour 1851 n'aura eu que six livraisons ; mais qu'il continuera son recueil littéraire au moins encore une année, comptant plus que jamais sur l'appui de tous les amis d'une littérature nationale et qui pour cela ne doit jamais blesser la morale ou la religion. *(Communiqué.)*

☞Plusieurs articles, dont l'un au sujet de la lecture de M. C. Tailhades, sont ajournés faute de place.

CORRESPONDANCE.

Le Pays.

M. le Rédacteur,

Tel est le titre d'une insidieuse déception que vient de publier, sous le nom de *prospectus*, le parti du ci-devant *Avenir*. . . . . .

Nous n'avons point le temps aujourd'hui de mettre en lumière tout ce que ce *prospectus* a de vague, de faux, d'artifice et de danger. Il est regrettable de voir des Canadiens sensés, honnêtes, religieux même, donner dans le piège de nouveau. Ou l'*Avenir* était une feuille respectable et consciencieuse pour un vrai Canadien, ou c'était une feuille propre à bouleverser dans notre pays l'ordre politique et religieux. Si cette feuille est tombée, que doit-on en conclure ? rien autre chose si ce n'est que sa marchandise était avariée, et très avariée : car, soutenue d'abord par toute l'ardeur et le talent d'un certain nombre de jeunes gens ; soldée plus tard pas le parti tory ; déguisant au besoin ses doctrines, changeant de masque à volonté, selon l'état plus ou moins prononcé de ses opinions ; cessant la guerre faite au clergé sans cesser de proscrire toute idée de religion de ce qu'elle appelait la politique ; vilipendant le gouvernement du pays depuis la base jusqu'au faîte ; préconisant le régime républicain *per fas et nefas :* comment se fait-il qu'avec tant d'indépendance et de moyens, cette feuille néanmoins soit descendue sitôt dans le tombeau ? Et parcequ'elle se transforme aujourd'hui de nom *seulement* et de ton, on donnerait la main à ce nouveau stratagème ! Jamais cette feuille n'a posé ses prétendus principes d'une manière plus dangereuse. Point de monarchies nulle part, cette fois : ça eté une longue erreur des peuples, assez simples pour ne pas s'apercevoir qu'ils renonçaient à la dignité de l'homme en vivant sous cette forme honteuse de gouvernement. Ainsi, par exemple, la monarchie de quatorze siècles de la France, où les plus grands hommes et les plus belles œuvres ont paru, n'a été qu'un vil servage digne d'êtres stupides ou criminels. Ce sont messieurs Dessaules et Labrèche-Viger qui le disent, et qui s'engagent à le faire croire. Dieu veuille qu'ils y réussissent comme dans leurs élections démocratiques !

Il suffit pour le moment de citer cette première balourdise qui ouvre le *prospectus* en question. Le reste est de même valeur : aussi faux, aussi insidieux, aussi mal défini, aussi propre à borner les dupes et à tromper les simples. De bons marchands, d'honnêtes ouvriers, des *cultivateurs confiants*, seront pris peut-être de nouveau au langage mageux et sophistique des ardents docteurs de la démocratie. Ce serait donc justice, charité, patriotisme de suivre pas à pas la nouvelle messagère de discorde et de fausse doctrine que va recéler le mielleux organe qui s'annonce. Ou ces messieurs sont de bonne foi : Il y a tant d'esprits d'erreur et de mensonge qui soufflent aujourd'hui en tous sens ! ou ils savent ce qu'ils font. S'ils le savent, on ne saurait trop les contredire et sauver le peuple du venin de leurs doctrines. S'ils sont de bonne foi, le *même devoir incombe* ; car, le poison offert par mégarde ou par malice est toujours du poison. La démocratie, est-il dit, sera le thème éternel de la nouvelle tribune. Quelle démocratie ? Il faut voir le talent avec lequel les nouveaux journalistes définissent cette belle utopie. Elle vient de Dieu, ni plus ni moins ; elle fait tout l'homme, elle est sa dernière fin en cette terre. L'Evangile n'en dit pas plus de la grande affaire du salut éternel de l'homme. Soyez donc démocrate, c'est tout : vous êtes juste, vertueux, noble, digne seul de jouir de la vie et de tous les hommages de la postérité. Les autres sont des niais, des ignorants, des esprits faibles, de vils esclaves, des imbéciles qui touchent de près aux quadrupèdes. — Et quel tems, bon Dieu ! pour parler des miracles de la démocratie ! quand la démagogie et le socialisme, ses très légitimes enfants, dévorent aujourd'hui par toute l'Europe le sein de leur mère.

Etrange aberration dans de jeunes têtes canadiennes, instruites aux sources les plus pures ! Vertige inconcevable, qui se comprend dans cette Europe volcanisée depuis bientôt un siècle ; mais en Canada, terre de repos et de foi ! terre de vrais principes s'il s'en trouve encore sous le globe !

Comme de raison, il n'est pas dit un mot de religion dans le *prospectus.* Cependant, on y parle *largement*, dit-on. Sans doute, comment pourriez-vous parler de la religion sans vous compromettre et vous faire connaitre, comme le ci-devant *Avenir* ? Vous n'y avez même pas mis votre sophisme chéri, l'exclusion de la religion de tout ce qu'il vous plait d'appeler de la politique. C'est pourtant là votre meilleure chance de succès.

Il est à espérer que des journaux vraiment canadiens surveilleront de près les nouveaux confrères. Quand verrons-nous une feuille publique uniquement dévouée au redressement des erreurs implantées dans le pays sous le nom de politique, de démocratie, d'économie sociale et le reste ? Quand aurons-nous un véritable Institut-Canadien et Catholique, qui éclaire et défende les catholiques contre les catholiques, les canadiens-français contre les canadiens-français ? Toronto, Bytown et autres lieux du Haut-Canada, ont crée de semblables institutions contre le torysme et le protestantisme. Ici, nous rappelant cette vérité du jour : " Il y a beau" coup de protestants parmi les catholiques et " beaucoup de catholiques parmi les protes" tants, " il nous faudrait donc, à tous égards, de semblables institutions. Mais ce n'est pas avec un régime philosophique, avec un personnel de toute croyance, avec des bibliothèques de toutes conceptions qu'on fait des instituts catholiques, utiles à sa nation. Cependant, il serait tems peut-être encore d'éclairer et de sauver le peuple. C'est un vœu depuis longtems fait. Dieu sans doute y pourvoira autrement, puisque ces moyens ont semblé jusqu'ici si impraticables. En attendant, bon peuple canadien, gare, plus que jamais, à la démocratie *pacifique* qu'on t'offre ! Celle de l'*Avenir* était une franchise et une loyauté en comparaison : celle-ci est un de ces parfums assoupissants de l'Orient, qui tue agréablement ses amateurs.

UN CANADIEN FRANCAIS.

NOUVELLES DE L'ETRANGER.

France.

On lit dans l'*Univers* de Paris la lettre suivante de M. de Montalembert :—

Paris, 12 décembre 1851.

M. le Rédacteur,

Je reçois chaque jour des lettres qui ont pour but de me consulter sur la conduite qu'il convient de tenir dans les circonstances présentes, et spécialement dans le scrutin qui va s'ouvrir le 20 de ce mois pour répondre à l'appel que le Président de la République a adressé au peuple français. Il m'est matériellement impossible d'écrire à chacune des personnes qui me font l'honneur de m'interroger ; et cependant je serais désolé de ne répondre que par le silence et une apparente indifférence à la confiance qui m'est témoignée et qu'ont pu me valoir vingt ans de luttes publiques pour la cause de l'Eglise et de la société.

Permettez-moi donc, monsieur le Rédacteur, d'user de la publicité de votre journal pour exprimer l'avis qui m'est demandé.

Je commence par constater que l'acte du 2 décembre a mis en déroute tous les révolutionnaires, tous les socialistes, tous les bandits de la France et de l'Europe. C'est, à mon gré, une raison plus que suffisante pour que tous les honnêtes gens s'en réjouissent et pour que les plus froissés d'entre eux s'y résignent.

Je me dispense d'examiner si le coup-d'Etat, que chacun prévoyait, pouvait être exécuté dans un autre moment et par un autre mode. Il me faudrait pour cela remonter aux causes qui l'ont amené et juger des personnes qui ne peuvent aujourd'hui me répondre.

Je ne prétends pas plus garantir l'avenir que juger le passé. Je ne m'occupe que du présent, c'est-à-dire du vote à émettre Dimanche en huit.

Il y a trois partis à prendre : le vote négatif, l'abstention, le vote affirmatif.

Voter *contre* Louis-Napoléon, c'est donner raison à la révolution socialiste, seule héritière possible, quant à présent, du gouvernement actuel. C'est appeler la dictature des rouges à remplacer la dictature d'un prince qui a rendu depuis trois ans d'immenses services à la cause de l'ordre et du catholicisme. C'est, en admettant l'hypothèse la plus favorable et la moins probable, rétablir cette tour de Babel qu'on appelait l'Assemblée nationale, et qui, malgré tous les hommes distingués et honnêtes qu'elle comptait en si grand nombre, s'était profondément divisée au milieu de la paix et de l'ordre légal, et serait à coup sûr impuissante devant la crise formidable qui nous domine.

S'abstenir, c'est renier tous nos antécédents ; c'est manquer au devoir que nous avons toujours recommandé et accompli sous la monarchie de Juillet comme sous la République ; c'est abdiquer la mission des honnêtes gens au moment même où cette mission est la plus impérieuse et la plus féconde. Je respecte profondement les scrupules honorables qui inspirent à une foule d'esprits honnêtes la pensée de l'abstention. Mais je sais aussi que de grands politiques, fort peu scrupuleux d'ailleurs, après nous avoir menés où *nous sommes, après nous avoir condamnés* à la perte de toutes nos libertés par l'abus qu'ils en ont fait ou laissé faire, prêchant aujourd'hui qu'il faut *faire le vide* autour du pouvoir. Je m'incline devant le scrupule ; je proteste contre la tactique. Je n'en conçois pas de plus immorale ni de plus maladroite. Je défie qui que ce soit de la justifier aux yeux de la conscience et de l'histoire. L'histoire dira comment la France entière, après l'ignoble surprise du 24 février, a reconnu l'autorité des hommes de l'Hôtel-de-Ville, parce qu'ils offraient une chance d'échapper à l'*abîme qu'eux-mêmes* venaient de creuser. Que les preux, s'il en est, qui en 1848 ont protesté contre la destruction de la royauté, contre l'expulsion brutale des deux chambres, contre le désarmement de l'armée, contre l'usurpation de tous les pouvoirs et la violation de toutes les lois, que ceux-là aient le droit de protester et de s'abstenir aujourd'hui, je le veux bien. Mais je ne reconnais ce droit à aucun de ceux qui ont accepté la République en février, à aucun de ceux qui ont envoyé des représentants pour remplacer les députés chassés de leurs bancs par une horde de barbares, ou qui y ont été siéger eux-mêmes, pour y proclamer que le Gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie et pour y voter l'exil de la maison de Bourbon ! Quant à la conscience, celle qui s'est résignée à accepter un joug pareil, crainte de pire, ne saurait guère éprouver des difficultés sérieuses et sincères à confirmer le pouvoir qui nous a rendu l'ordre et la sécurité en 1848, et qui seul peut nous préserver de l'anarchie en 1852.

L'instinct des masses ne s'y est pas plus trompé alors qu'aujourd'hui. Louis-Napoléon sera en 1852, comme en 1848, l'élu de la nation. Cela étant, j'estime qu'il n'y a rien de plus imprudent, je dirai même rien de plus insensé pour les hommes religieux et pour les amis de l'ordre, dans un pays comme le nôtre, que de se mettre en travers ou à côté du vœu populaire, lorsque ce vœu n'a rien de contraire à la loi de Dieu, ni aux conditions fondamentales de la société. Il y a parmi nous un trop grand nombre d'hommes infiniment respectables qui semblent avoir pour politique de marcher à contre-courant de l'opinion générale. Quand ce pays était fou de liberté et d'institutions parlementaires, ils lui objectaient le droit absolu de la royauté. Aujourd'hui qu'il est, pour le quart d'heure, affamé de silence, de calme et d'autorité, ils lui imposeraient volontiers la souveraineté de la tribune et de la discussion. A ce compte-là, s'il venait jamais à redemander la monarchie ils se verraient condamnés à perpétuer la république.

Du reste, pour les hommes qui déclarent hardiment qu'il n'y a en politique qu'un seul droit, et que la France ne peut être sauvée que par un seul principe, je conçois à la rigueur la possibilité de l'abstention, pourvu toutefois qu'ils se soient également abstenus en 1848. Mais pour nous, catholiques avant tout, qui avons toujours professé que la religion et la société pouvaient s'accommoder de toutes les formes du gouvernement que n'excluent pas la raison et la foi catholique, je cherche en vain un motif qui puisse justifier ou excuser notre anéantissement volontaire.

Reste donc le troisième parti, le vote affirmatif. Or, voter *pour* Louis-Napoléon, ce n'est pas approuver tout ce qu'il a fait ; c'est choisir entre lui et la ruine totale de la France. Ce n'est pas dire que son gouvernement est celui que nous préférons à tout ; c'est dire simplement que nous préférons un Prince qui a fait ses preuves de résolution et d'habileté, à ceux qui font aujourd'hui les leurs par le meurtre et le pillage. Ce n'est pas confondre la cause catholique avec celle d'un parti ou d'une famille, c'est armer le pouvoir temporel, le seul pouvoir possible aujourd'hui, de la force nécessaire pour dompter l'armée du crime, pour défendre nos églises, nos foyers, nos femmes contre ceux dont les convoitises ne respectent rien, qui *tirent à l'habit*, qui visent au propriétaire, et dont les balles n'épargnent pas les curés. Ce n'est pas sanctionner d'avance les erreurs ou les fautes que pourra commettre un gouvernement, faillible comme toutes les puissances d'ici-bas ; c'est déléguer au chef que la nation s'est déjà une fois choisi, le droit de préparer une Constitution qui ne sera certes pas plus dangereuse et plus absurde que celle dont les neuf cents représentants élus en 1848 ont doté la France, et contre laquelle j'ai eu le bonheur de voter.

J'ajouterai qu'en revenant à l'unité de pouvoir, sans exclure les tempéraments et les freins qui sont le premier besoin de tout gouvernement, on franchit l'étape la plus difficile dans la route de la véritable restauration sociale, celle des idées et des mœurs.

Je viens de relire les lignes que vous m'avez permis d'insérer dans l'*Univers*, comme un cri de ralliement à nos *frères ébahis*, le 27 février 1848, trois jours après la chute soudaine du Trône. J'y trouve ces mots : " Le " drapeau que nous avons planté en dehors et " au-dessus de toutes les opinions politiques " est intact.... La cause catholique, telle que " nous l'avons toujours défendue, n'est iden" tifiée à aucun pouvoir, à aucune cause hu" maine..... Cette souveraine indépendance " des intérêts religieux aidera les catholiques " français à comprendre et à accepter la nou" velle phase sociale où nous entrons. Nul " d'entre eux n'a le droit d'abdiquer."

Je n'ai *rien à ajouter ni rien* à retrancher à ces paroles ; je me permets de croire qu'elles conviennent encore au lendemain d'un jour qui n'a été que la revanche de l'armée et de l'autorité contre la révolution du 24 février.

Remarquez bien que je ne prêche ni la confiance absolue, ni le dévouement illimité ; je ne me donne sans réserve à personne. Je ne professe aucune idolâtrie, pas plus celle de la force des armes que de la raison du peuple. Je me borne à chercher le bien dans le domaine du possible, et à choisir, au milieu des secousses par lesquelles Dieu nous éprouve, le *parti qui répugne* le moins à la dignité du chrétien et au bon sens du citoyen.

Si Louis-Napoléon était un inconnu, j'hésiterais, certes, à lui conférer une telle force et une telle responsabilité. Mais, sans entrer ici dans l'appréciation de sa politique depuis trois ans, je me souviens des grands faits religieux qui ont signalé son gouvernement, tant que l'accord entre les deux pouvoirs a duré : la liberté de l'enseignement garantie ; le Pape rétabli par les armes françaises ; l'Eglise remise en possession de ses conciles, de ses synodes, de la plénitude de sa dignité, et voyant graduellement s'accroître le nombre de ses colléges, de ses communautés, de ses œuvres de salut et de charité !

Je cherche en vain hors de lui un système, une force qui puisse nous garantir la conservation et le développement de semblables bienfaits. Je ne vois que le gouffre béant du socialisme vainqueur. Mon choix est fait. Je suis pour l'autorité contre la révolte, pour la conservation contre la destruction, pour la société contre le socialisme, pour la liberté *possible* du bien contre la liberté *certaine* du mal ; et dans la grande lutte entre les deux forces qui se partagent le monde, je crois, en agissant ainsi, être encore, aujourd'hui comme toujours, pour le Catholicisme contre la Révolution.

Agréez, Monsieur, l'assurance de toute ma sympathie.

CH. DE MORTALEMBERT.

Décédés :

A St.Roch de l'Achigan, le 31 ult., Jacques Archambault écr., à l'âge de 86 ans et 3 mois et demi.

A Chambly, le 25 du mois dernier, après une maladie de 15 jours souffertе avec patience, Honoré Demers, écr., âgé de 53 ans. Il est mort avec les secours de la religion et environné de sa famille, ainsi que de ses amis qui ne l'oublierons jamais.

A St. Hyacinthe, le 1er du courant, à l'âge de 71 ans, Delle. Scholastique Cartier, sœur d'Eusèbe Cartier, écr. Ses funérailles ont eu lieu le 4.

ANNONCES.

AVIS.

EST par ces présentes donné aux habitans des Comtés de Rouville, Missisquoi et autres, que, par les amendemens faits dans la dernière Session du Parlement Provincial à l'acte pour l'établissement de Compagnies d'assurance Mutuelle contre le feu, la Compagnie maintenant établie à Saint-Jean, C.-E., sous la direction de Messieurs Gabriel Marchand, Président, Prichard, B. M. Ginnis, Nelson, Mott, John Yule, T. F. Allard, Charles J Peirce, Charles Seymour, Charles Roy et Edouard Bourgeois, peut et est prête à assurer des propriétés dans aucune partie de ce District excepté dans la Cité de Montréal.

Vu les avantages qui résulteront de cette Société en donnant aux habitans le moyen d'assurer chez eux sans avoir recours à l'Etranger qui, enlevant leur argent hors du pays, les expose à contribuer aux payements des pertes qu'il pourrait subir, cette Compagnie espère que les habitans des Comtés des environs voudront bien encourager une association qui, en mettant chaque individu assuré à ce Bureau à l'abri des pertes ruineuses causées par le feu, lui donnera en même temps une plus grande sûreté qu'une assurance chez l'étranger.

Le soussigné est le seul Agent de cette Compagnie, lui seul est autorisé à assurer des propriétés et sera toujours prêt à se transporter dans aucune partie du District quand le produit du montant à assurer payera les dépenses de voyages.

LOUIS MARCHAND,
Agent S. et G.

Saint-Jean, District de Montréal, Janvier 1852.

ORNEMENTS D'EGLISE, ETC., ETC.

LE Soussigné informe très respectueusement MM. les Curés, qu'il recevra avec beaucoup de reconnaissance, les ordres qu'on voudra bien lui confier pour LIVRES, ORNEMENTS D'EGLISE ou tous autres objets qu'on désirerait faire venir d'Europe ; il espère que tous ceux qui l'honoreront de leur confiance, auront à se féliciter de lui avoir donné la préférence, *vu que son agent*, M. JOSEPH CRÉMASIE de Québec, qui vient de partir pour l'Europe, en fera lui-même le choix, et qu'il peut lui adresser à ses commandes d'ici au 1er février prochain.

J.-B. ROLLAND,
Rue St. Vincent.

Montréal, 9 janvier 1852.

CORPORATION DE MONTREAL.

LISTES DES VOTEURS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les LISTES DES VOTEURS pour les différents Quartiers de la cité, faites par les cotiseurs des dits quartiers respectivement selon les dispositions de l'acte 14 et 15 Vict chap. 128, ont été livrées au soussigné ; que, conformément aux dispositions du dit acte, les dites Listes des Voteurs seront exposées à l'Hôtel de Ville, pour l'examen de toutes personnes y concernées, à des heures convenables, (savoir : depuis dix heures, A. M., jusqu'à quatre heures, P. M., tous les jours) depuis le PREMIER jusqu'au QUINZIEME jour de JANVIER prochain, inclusivement, et toute personne qui demandera à être ajoutée aux dites listes des voteurs, ou tout électeur qui désirera en faire rayer aucun nom, fera cette demande PAR ECRIT et signé de son nom, mentionnant le quartier auquel il appartient, et la fera livrer au soussigné, le ou avant le dit quinzième jour de janvier prochain.

J. P. SEXTON,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité.
Hôtel de Ville.
Montréal, 23 déc. 1851.

APPAREIL MECANIQUE

SCIER LE BOIS.

LES Soussignés s'étant pourvus d'un appareil propre à SCIER LE BOIS et à le mettre en état de servir tous les ouvrages de la Menuiserie, informent respectueusement le public et les Entrepreneurs de constructions qu'ils sont en mesure d'exécuter sous le plus court délai et aux prix les plus modérés, toutes commandes pour CHASSIS PORTES, ENCADREMENT DE PORTES, JALOUSIES, ET TOUTE ESPECE D'OUVRAGES dont on voudra bien les honorer dans cette ligne. Ils comptent satisfaire aux exigences les plus difficiles sous le rapport des proportions et du fini de leur travail, invitant les Entrepreneurs et autres intéressés à venir en examiner des échantillons ou en voir des essais par le fonctionnement de leur machine à leur atelier de menuiserie, RUE CHRISTOPHE, (près la Maison de Providence). No. 5.

EDOUARD FEPIN,
JOSEPH CHRISTIN.

Montréal, 16 décembre 1851.

Nouvelles Gravures Francaises

LE soussigné vient de recevoir un assortiment considérable de GRAVURES, IMAGERIE RELIGIEUSE en couleurs et non coloriée, pour tous les goûts, depuis les qualités communes jusqu'aux plus recherchées.

J. M. LAMOTHE.

Montréal, 7 novembre 1851.

CALENDRIER
ECCLESIASTIQUE ET CIVIL
POUR L'ANNEE 1852

A vendre chez

E. R. FABRE ET CIE,
Rue St. Vincent, No. 3.

Montréal, 28 novembre 1851.

LE REPERTOIRE DE L'ORGANISTE.

A VENDRE :

Chez l'Auteur, Grande Rue du Faubourg St. Laurent (près de l'entrée), No. 9.

J. B. LABELLE.

Montréal, 31 octobre 1851.

N. B.—Les souscripteurs qui ont donné leurs noms à l'avance, peuvent obtenir leurs exemplaires au Secrétariat de l'Evêché.

AVIS.

UN INSTITUTEUR bien qualifié, désire se placer à la tête d'une école, et connaître les avantages que l'on lui ferait.

S'adresser à ce bureau.

liqueurs enivrantes. Que cette joie pure soit un avant-goût des joies du Ciel, qui en vront les bienheureux. Qu'il est beau ce ciel, qui nous attend, après les mortifications de cette vie! Qu'il nous tout tarder d'y arriver! Quand y serons-nous réunis pasteurs et brebis, pour ne plus jamais nous séparer! Oh! ciel, si nous pouvons te posséder un jour, ce sera pour attirer dans ton sein les chères âmes qu'a confiées à nos soins le souverain Pasteur puissent ainsi tous nos vœux être accomplis! Ainsi soit il.

Sera la Présente Lettre Pastorale lue au Prône de notre Cathédrale, à celui des Eglises Paroissiales, et en Chapitre dans toutes les Communautés religieuses, le jour de la Circoncis on ou le premier jour de dimanche ou fête après sa réception

Donné à Montréal, le dix-huit décembre, mil huit cent cinquante un, sous notre seing et sceau et le contre seing de notre secrétaire.

L. † S. ✠ IG. EV. DE MONTREAL.
Par Monseigneur,
Jos. Oct. Paré, Chan. Secrétaire.

NON RESPONSABILITE DE DETTES.

LE Soussigné, ci-devant de BEAUHARNAIS, maintenant de la paroisse STE. GENEVIÈVE, préviens le public que JOSEPHTE BLEAU, son épouse, ayant quitté son domicile sans raisons raisonnables, il ne sera responsable PAUCUNE DETTE qu'elle pourra contracter.

JEAN BAPTISTE DEVOYAU.

Ste. Geneviève, 18 octobre 1851.

ON DEMANDE des renseignemens sur une jeune fille de 14 ans du nom de ELIZABETH McGRADY. Toute information la concernant sera reçue avec beaucoup de reconnaissance par sa sœur.

S'adresser au Bureau des *Mélanges Religieux*.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLES.

LIVRES POUR RÉCOMPENSES, PRIX, ETC.

LE Soussigné vient de recevoir un splendide assortiment de LIVRES à reliures ornementées, en or, etc. contenant des gravures et propres à être distribués à titre de récompenses aux examens scholaires. Il en disposera à des prix très réduits.

LACOSTE ET LATOUR,
AVOCATS

ET Agents d'affaires de quelque nature que ce soit, pour réclamations et requêtes, tant auprès du gouvernement qu'auprès de quelques personnes que ce soit dans le Haut et dans le Bas-Canada.

Etude: Grande rue St-Jacques, côté Est, vis-à-vis l'ancien Hôtel Tête-à-la Bibliothèque de l'Association des Marchands.

Montréal, 18 novembre 1851.

JOSEPH E. DORVAL,
MAITRE-MENUISIER.

L'ATELIER, à la 4e. maison de Pencognure Nord-Est de la rue STE. CATHERINE, sur la rue des ALLEMANDS, entreprend toute ESPECE D'OUVRAGE dans cette ligne, à court avis, à des termes raisonnables. Il en s'efforçant toujours d'exécuter les commandes qu'il reçoit de manière à satisfaire les personnes qui lui accordent l'honneur de leur pratique.

Montréal, 23 septembre 1851.

ACADEMIE
DE
ST. ANDRE D'ARGENTEUIL,
COMTE DU LAC DES DEUX MONTAGNES,
DISTRICT DE MONTREAL,
CANADA-EST.

SOUS LE PATRONAGE DE NOS SEIGNEURS LES EVEQUES DE MONTREAL.

CE nouvel établissement, avantageusement situé sur les bords de la belle Rivière de l'Ottawa entre les deux beaux villages de St. André et de Carillon et placé sur la grande voie de communication entre Montréal et Bytown, est par conséquent d'un accès très-facile pendant toutes les saisons de l'année. Le local est salubre et pittoresque; les bâtisses, récemment érigées, sont spacieuses et commodes. L'éducation que l'on se propose de donner dans cet établissement sera essentiellement anglaise, et d'un caractère tout-à-fait mercantile; le cours d'instruction embrassera la lecture, l'écriture bien soignée, l'orthographe, la grammaire, la composition, la géographie, l'histoire, l'arithmétique pratique et raisonnée, la géométrie, le dessin linéaire et le tenue des livres. Des soins tout particuliers seront donnés à cette dernière branche, comme se rapportant plus spécialement au but de l'établissement. La langue française nécessaire dans ce pays sera enseignée avec tout le soin possible. Les élèves étrangers à cette langue pourront facilement en acquérir la pratique dans leurs rapports journaliers avec les jeunes canadiens qui fréquentent l'académie.

RÈGLES.

Les élèves étudieront et coucheront à l'académie; ils doivent se pourvoir d'un lit avec les fournitures et les autres articles nécessaires de toilette.

Des arrangements ont été pris avec quelques respectables familles du voisinage immédiat de l'académie, chez lesquelles les élèves pourront avoir leurs repas à des termes très-modérés, pour ne pas dire modiques. Le prix de l'académie est de £4 par année scholaire, payable invariablement trois mois d'avance. Pour plus amples informations on peut s'adresser à Messieurs les Ecclésiastiques de l'Evêché de Montréal et de Bytown, à E. A. Montmarquet et W. C. Schneider, Ecrs. à Carillon, ou au Directeur de l'ACADEMIE à ST. ANDRE.

S. A. BERNIER, Ptre.
Directeur de l'Académie

ON demande TROIS MAITRES-D'ECOLES capables d'enseigner l'anglais et le français; les premiers principes d'Ecriture, de Grammaire et d'Arithmétique. Pour les conditions s'adresser au Rv. M. TABARET, Missionnaire à l'ORIGNAL. (Ottawa.)

11 septembre 1851.

AUX INSTITUTEURS.

UN jeune homme capable d'enseigner le FRANÇAIS ET L'ANGLAIS et de bonne conduite trouvera de l'encouragement en s'adressant immédiatement au curé de ST. ANDRE D'ARGENTEUIL. Un qui pourrait remplir l'Office de Chantre, ou bien encore toucher un harmonium serait préféré.

St. André, 15 août 1851.

PEINTURES, HUILES, ETC.

LE soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et s'honneur de les informer qu'il a ouvert un magasin au no. 97, rue St. Paul où il tiendra constamment un assortiment général des meilleures PEINTURES, HUILES, BROSSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis.

Tous ordres pour ouvrages seront reçus au No. 97, rue St. Paul, ou au No. 16, rue de l'Inspecteur, faubourg des Récollets, et exécutés dans le plus court délai.

MICHEL MOSES.

AVIS.

NOUVEAU Recueil de 136 cantiques bien choisis et dont le prix est à la portée de tout le monde. Il ne coûte que six sous l'exemplaire. Maintenant à vendre chez

J. M. LAMOTHE.
Libraire

COLLEGE JOLIETTE.

LE Cours d'Etudes de cet établissement se divise ainsi qu'il suit:

1ère. Année—Eléments des deux langues; (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte.—Histoire ancienne.—Géographie.

2me. Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de Géométrie et de Dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais)—Géographie—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3ème. Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres.—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Etude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4ème. Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc. Géométrie pratique.—Mécanique.—Astronomie.—Le cours de latin s'ouvre dans la quatrième année pour ceux qui désirent l'apprendre.—Compositions et discours etc.

5ème. Année—Philosophie (Logique, Métaphysique, Morale).—Architecture.—Economie politique.—Cours de latin continué.—Compositions et discours etc.

6ème. Année.—Cours latin.—Compositions et discours etc.

Une fois par semaine, il y aura des séances académiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation etc. L'expérience nous a déjà appris que c'est un bon moyen de former la jeunesse dans l'art oratoire.

La musique et le dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN.

	£	s.	d.
Enseignement et logement	3	0	0
Musique. Piano	3	0	0
Musique. Les autres instruments	1	10	0
Dessin	0	5	0
Abonnement à la bibliothèque	0	2	0

CHAMPAGNEUR, Ptre.

Industrie, le 1 septembre 1851.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de *Pension Privée*, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout tems des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

GUIDE DE L'INSTITUTEUR.
2EME EDITION.

TABLE DES MATIÈRES QU'ON Y TRAITE:

LA lecture, l'écriture, la grammaire, la sphère armillaire, la géographie, l'usage des globes, les courants de la mer, l'arithmétique, le mesurage, la tenue des livres, formules de reçu, etc., une table d'intérêt à 6 pour 100, le dessin linéaire, la géométrie, la levée des plans la trigonométrie, un traité d'agriculture adapté à notre climat, et une liste de barbarismes ou solécisme de la langue française.

Ce volume contient près de 300 pages. Le papier est d'une excellente qualité, et l'impression très-soignée. La reliure est des plus solide, et pourra durer longtemps.

Cet ouvrage sera exposé en vente vers le PREMIER d'AOUT prochain.

Ce livre est spécialement dédié à l'usage des ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES, et peut servir avec un grand avantage à MM. LES INSTITUTEURS qui désirent se préparer à subir leur examen devant les bureaux des examinateurs.

LE PRIX SERA AUSSI RÉDUIT QUE POSSIBLE.

P. GENDRON,
Imprimeur, No. 29, rue St. Gabriel.

Montréal, 5 Août, 1851.

ATTENTION!!!
VRAI VIN FRANCAIS SANS MELANGE!

MM. HERVÉON & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidante aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "l'Arthur" un ASSORTIMENT de COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et généreux; qu'ils se proposent de vendre en gros et en demi gros, à les prix excessivement modérés.

C'est l'occasion pour les amateurs et pour le public en général, de renoncer à ces mélanges funestes et corrosifs, ces mixtures destructives des santés les plus robustes. C'est aussi une opportunité pour MM. du clergé, de se procurer un Vin pur, étranger à des ingrédients chimiques, et à des montants qui ne permettent même pas de donner un nom à certaines boissons détériorées jusqu'à leur essence.

Adresse..... MM. HERVÉON & Cie., coin des rues St. Vincent et Notre-Dame, No. 84—

Montréal, 3 Décembre, 1850.

LE Soussigné informe les Messieurs du Clergé, et les Marguilliers des Fabriques qu'il vient de recevoir à France le complément de ses commandes contenant un grand assortiment D'ORNEMENTS D'EGLISE de toute description, CALICES, CIBOIRES d'argent, OSTENSOIRS, VASES, CHANDELIERS, CROIX, CHRISTS, de diverses grandeurs, VIN BLANC pour le St. Sacrifice de la Messe, reconnu pour être pur, ENCENS, CIRE blanche et jaune. Le tout sera vendu aux prix les plus réduits.

JH. ROY.

Montréal, 20 Mai 1851.

LIVRES
NOUVEAUX.

LE Soussigné vient de recevoir directement de France par le navire FIDÉLITÉ venant de Bordeaux, une superbe collection de LIVRES DE PRIÈRES, de DÉVOTION et D'HISTOIRE, avec une variété très-étendue d'IMAGES et GRAVURES de tous prix et pour tous les goûts.

Il invite Messirs. les Curés, Marchands, Instituteurs, et le public en général à visiter son établissement. Ils y trouveront un bon choix de livres pour les Bibliothèques, pour les récompenses et pour les besoins ordinaires des familles.

—AUSSI—

Papeterie de toute espèce, tapisserie, chapelets, médailles, croix, parfumerie, etc. et une foule d'autres articles qu'il serait trop long de détailler ici.

J. BTE. ROLLAND.

Montréal, 20 Mai, 1851.

ATTENTION

Livres de Prieres nouvellement arrivés de France.

LE Soussigné très-reconnaissant du grand encouragement que les MM. du Clergé et le Public en général lui ont accordé jusqu'à ce jour, profite avec hâte de cette même occasion pour leur annoncer qu'il vient de recevoir sa collection de LIVRES DE PRIÈRES, richement reliés et faits dans les derniers goûts de France,

TELS QUE:

Paroissien Romain,	Imitation de Jésus-Christ,
Journée du Chrétien,	..... de la Ste. Vierge,
Formulaire,	Vie dévote.
Ange Conducteur,	Livre de Vie,
Visite au St. Sacrement,	Heures choisies,
Chemin de la Croix,	A Marie gloire et pour
Combat Spirituel,	Ste. Communion, etc.

AUSSI UN TRÈS-GRAND ASSORTIMENT DE:

Chapelets, Médailles,	Petites statues de la Ste.
Croix et Cœurs en Argent	Vierge, en argent,
Porte Reliques en croix et	Statues en Porcelaine,
en cœur,	..... du Bon-Pasteur,
Crucifix de toutes grandeurs en ivoire, bronze	..... de la Ste. Vierge,
et cuivre,	..... de St. Joseph.
Bénitiers de tous les goûts.	..... de l'Ange Gardien depuis un pouce de hauteur jusqu'à neuf.

DE PLUS

Une très-grande collection d'IMAGES, en dentelle et en feuille, colorées, maintenant à la disposition des acheteurs, et le tout soigneusement choisi par lui-même à Paris, et vendu à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

J. M. LAMOTHE,
Libraire.

Montréal, 20 Mai, 1851.

AVIS AUX ORGANISTES.

LE Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN-CHANT dans nos Eglises. S'adresser à Québec à

FRANCOIS LÉCUYER,
Organiste.

Montréal, 10 mai 1851.

AUX INSTITUTEURS.

ON a besoin dans la PAROISSE ST. PATRICK TOWNSHIP DE SHERINGTON, d'un ou de deux INSTITUTEURS CATHOLIQUES, bien qualifiés, et sachant le FRANÇAIS ET L'ANGLAIS, pour des ECOLES ELEMENTAIRES.

S'adresser au Missionnaire du lieu

Montréal, 18 Juillet 1851.

IMPRIMEURS TYPOGRAPHIQUES.

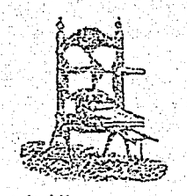

ON imprime à cet établissement:

LIVRES,
ADRESSES,
CARTES DE VISITE,
INVITATIONS,
CIRCULAIRES,
ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE.

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût.

Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRÈS-MODÉRÉS.

S'adresser à L'IMPRIMERIE des *Mélanges Religieux*.

Montréal le 25 février 1851.

LIVRES NOUVEAUX
POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

LES Soussignés viennent de recevoir par *Great Britain Pearl, Wreath et John Bull* leur assortiment de LIVRES DE PIETE, LITTERATURE, DROIT, MEDECINE, etc., etc.; la collection est très-considérable et le choix tant sous le rapport des ouvrages que sous celui des reliures et des prix ne laisse rien à désirer.

DE PLUS

Chandeliers, Croix de Procession et d'Autel, Calices, Ciboires, Ostensoirs, Bénitiers, Burettes, Instruments de paix, Chasubles, vases pour fleurs en porcelaine, Statuettes diverses aussi en porcelaine, Veilleuses, etc., etc.

E. R. FABRE, Ecr.
Rue St. Vincent, No. 3.

Montréal, 23 Mai, 1851.

IMAGES NOUVELLES.

LES Soussignés ont reçu directement de France au-delà de 25,000 FEUILLES IMAGES, assorties de grandeur et qualités, qu'ils offrent à des prix excessivement réduits.

E. R. FABRE, ET Cie.
Rue St. Vincent, No. 3.

Montréal, 23 Mai, 1851.

CHAPEAUX FRANCAIS.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE, 1re. qualité, pour MM. du Clergé, prix 25s.

E. R. FABRE ET Cie.

Montréal 23 Mai, 1851.

TAPISSERIES FRANCAISES de 8 sous à 1 chelins le rouleau.

VEILLEUSES et FROMAGE de GRUYÈRE.

A vendre par

E. R. FABRE, ET Cie.

Montréal 28 mai 1851.

LIBRAIRIE ET RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

LE Soussigné offre ses plus sincères remerciments aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient en mains un bon assortiment de livres d'Eglise, richement reliés en velours, agrafés, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gaufrés, dorés sur tranche,

TELS QUE

Formulaire de prières	Ange Conducteur
Paroissien Romain	Journée du Chrétien
Imitation de Jésus-Christ	Pensez-y-bien
Chemin de la Croix	Paroissien des Demoiselles
Visites au St. Sacrement	Imitation de la Ste. Vierge
Miroir des Ames	Mois de Marie
Mois de St. Joseph	Images grandes et petites.

Aussi tous les livres en usage dans les Ecoles Chétiennes, papier, plumes, encre, cire, oublies, crayons, ardoises, etc. Le tout à très-bas prix.

Z. CHAPELEAU.

Montréal, 27 décembre 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUR LA
VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL—£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, PRESIDENT.
JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRESIDENT.
Et Dix-huit Directeurs.
THOMAS M. SIMONS, Ecr., Secrétaire.

Bureau, Local, Montréal.

L'HON. JOSEPH BOURRET, Président.
JOHN G. MACKENZIE, Ecr., Vice-Président.

Directeurs.

WILLIAM WORKMAN, Ecr.
WILLIAM LYMAN, Ecr.
G. E. CARTIER, Ecr., M. P. P.
HEW RAMSAY, Ecr., Gérant.

Conseiller Légal,—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général.
Arbitre Médical—ARCHIBALD HALL, M. D.
Secrétaire—THOMAS RAMSAY, Ecr.

QUEBEC—*Agent*—H. W. WELCH, Ecr.
Arbitre Médical—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA.

Sorel—R. Harrower, Ecr.	*Melbourne*—Thos. Tait, Ecr
St. Andrews—Frank Farish, Ecr.	*St. Hyacinthe*—Boucher de la Bruyère, Ecr.
St. Johns—Charles Pierce Ecr.	*Trois-Rivières*—John Robertson, Ecr.
Huntingdon—R. B. Somerville, Ecr.	*Hawksbury*—Georges Hamilton, Ecr.
Stanstead—F. Judd, Ecr.	*Dunham*—Wm. Baker, Ecr.
Sherbrooke—Wm. Ritchie, Ecr.	

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des *Annuités* ou des *Réversions* de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande Bretagne, se trouvent en état de promettre *une réduction très-considérable du coût*, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement actuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiates ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC ou SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de *demi-crédit* ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Age.	Avec les profits.	Sans les profits.	Demi-Crédit.
15	1 13 1	1 6 5	
20	1 17 4	1 9 11	
25	2 2 9	1 14 7	1 17 6
30	2 9 3	2 0 2	2 2 6
35	2 16 7	2 6 4	2 9 2
40	3 6 2	2 14 8	2 17 6
45	3 17 1	3 4 0	3 7 4
50	4 13 1	3 17 11	4 1 4
55	5 17 8	4 19 11	5 3 4
60	7 10 10	6 9 11	6 13 2

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance *pour la vie, sans participation*, et *demi-crédit*, sont PLUS BAS que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés *avec participation* auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

AGE A ATTENDRE.

Age auquel on assure.	50	55	60	65
20	2 14 2	2 5 7	1 19 10	1 16
25	3 9 7	2 16 7	2 8 3	2 2 2
30	4 13 2	3 12 4	2 19 7	2 11 8
35	6 12 3	4 15 5	3 14 9	3 2 9
40	10 12 9	6 15 3	4 18 6	3 18 11
45		10 13 2	6 16 5	5 1 6
50			10 14 11	7 1 5
55				11 5 9

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écr., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Montréal, le 5 mars 1850.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN qui conduit l'établissement de BAINS D'EAU MINERALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtellerie pour un prix modéré.

St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur intention:

Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0;

Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5.

Et enfin:

Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0.

Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

E. R. FABRE ET CIE,
Rue St. Vincent, No. 3.

Montréal, le 9 juillet 1850.

ATTENTION!

AVENDRE,

A l'Evêché, à la Prévidence et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville,

NEUVAINE
POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE
DE LA NAISSANCE
De Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Rome.

PRIX: 2s. 6D. LA DOUZAINE.

Montréal, 2 novembre 1851.

HECTOR L. LANGEVIN.
AVOCAT.

SE Charge de RECLAMATIONS auprès du Gouvernement, de vente et achats de lots de terre, demandes de patentes, réclamations pour indemnités, réceptions et transmissions de deniers, etc.

BUREAU: à Québec, coin des rues Ste. Famille et St. Joseph.

Québec, 4 octobre 1851.

DR. GLOBENSKY,

Grande rue du Faubourg St. Laurent, No. 91.

Montréal, le 19 septembre 1851.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc rue Dorchester numéro 5.

Montréal, 9 Nov. 1850.

L. LESAGE, Professeur de Français, de Latin, de Mathématique et de Tenue de Livres. Coin des Rues St. Denis et Lagauchetière, No. 2.

Montréal, 20 Juin 1851.

J. J. E. BIBAUD,
AVOCAT.

Petite rue St. Jacques, No. 37.

Montréal, 24 juin 1851.

GYMNASE
ET
ACADEMIE D'ARMES

Tenus par M. REY, Rue Notre-Dame, 49.

Montréal, 4 Juillet 1851.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT:

Pour l'année (*non compris les frais de port*) £1 0 0

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre.

Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

L'abonnement à ce journal date invariablement du 1er. juillet, et se paie d'avance, par semestre.

☞ Une gratuité de dix chelins sur l'abonnement de l'année est offerte aux Instituteurs.

TAUX DES ANNONCES:

Six lignes et au-dessous, 1re insertion	£0	2	6
Chaque insertion subséquente	0	0	7
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion	0	3	6
Chaque insertion subséquente	0	0	11
Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne	0	0	4
Chaque insertion subséquente, par ligne	0	0	1

L'on traite de gré à gré pour annonces fréquentes ou à longs termes.

☞ Les annonces ou avis quelconques non accompagnés d'ordre, sont publiés jusqu'à notification contraire.

AGENTS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL,	MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire
TROIS-RIVIÈRES,	Val. Guillet, écr., N. P.
QUÉBEC,	L. Gill, Ptre. V.
STE. ANNE,	M. F. Pilote, Ptre. Direct.
RIVIÈRE DU LOUP,	M. L. Baribeau.
ST. ATHANASE,	M. J. Dacier.

REDACTEUR: F. M. DEROME, AVOCAT. } Coin des rues Mignonne et St. Denis, près de l'Evêché, Montréal.
IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE: JOSEPH RIVET.